

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

6 février 2020

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

- Il est fait appel des membres présents par Gilles Le Lamer.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LE BOURHIS à M. SENANT

M. FOUQUET à M. REYNIER

Mme MACIEIRA-DUMOULIN à Mme LEON

M. DURIEZ à Mme MESSAOUDI

Conseillère absente : Mme BENOIT

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2020.

M. le Maire : Vous avez tous reçu le compte rendu de la réunion du 5 décembre dernier, y a-t-il des demandes de rectifications ? Il n'y en a pas, donc je considère qu'il est approuvé.

(Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

- LISTE DES DECISIONS PRISES PENDANT L'INTERSESSION.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas ?

M. RUFAT : Si vous le permettez, je voudrais donner une explication sur la création du nouveau groupe municipal Antony Terre Citoyenne qui vient de se constituer : Comme vous le savez le groupe Antony avec Vous était issu du scrutin de 2014, il y a 6 ans, nous avons travaillé tout ce mandat pour défendre les idées auxquelles nous tenions et pour lesquelles nous avons été élus, notre conception du rapport entre les habitants nous a donné d'autres priorités pour notre ville, notamment un urbanisme moins artificialisé, davantage de logements pour tous, un coût des services mieux adapté aux revenus des ménages, et une plus grande qualité environnementale.

Le groupe Antony à Gauche également a défendu au cours de ces six années davantage de justice sociale, notamment pour l'accès au logement, à la santé, aux activités culturelles, sportives, et une plus grande place aux Antoniens et aux Antoniennes dans l'élaboration des projets, et un engagement pour répondre à l'urgence écologique.

Aujourd'hui, à la veille du scrutin, une nouvelle liste reprenant ces orientations s'est constituée et les membres de ces deux groupes municipaux se réunissent pour porter ces valeurs qui sont en opposition avec la politique gouvernementale. J'y reviendrai pendant le DOB. Ainsi, c'est en toute logique que les actuels élus de la minorité se reconnaissant dans cette dynamique se rassemblent et s'unissent dans ce nouveau groupe municipal qui s'appelle Antony Terre Citoyenne avec Annie-Laure

Hagel, Jean-Marc Feuillade, Isabelle Delpech, Camille Le Bris et moi-même.

M. FEUILLADE : Juste pour compléter le propos de Pierre, je crois qu'il faut aussi être clair : on n'est pas les Bisounours. Si nous avons fait ce nouveau groupe, c'est parce que l'un ou l'une d'entre nous est passé de l'autre côté. Je crois qu'il faut dire les choses comme elles sont. Qu'est-ce que vous voulez, moi, je ne me vois pas demain matin, avec certains d'entre nous, en sortant du conseil municipal, aller distribuer des tracts sur le marché et avoir... On n'est pas le club des cinq traditionnel... Et demain matin je ne me vois pas sur le marché distribuer mon tract et avoir en face de moi une membre de notre groupe d'aujourd'hui où d'hier en train de distribuer un tract qui soutient la politique Macroniste, etc, et donc je veux être clair : oui j'assume, nous avons un divorce avec l'un d'entre nous et ça a contribué... Alors évidemment, on s'est rassemblés avec Antony Terre Citoyenne et j'en suis fier et je le porte et je le porterai jusqu'au bout, mais il faut dire les choses telles qu'elles sont : nous avons décidé de nous séparer. Je suis désolé Madame, ça vous embête, mais j'exprime ce que j'ai à exprimer ; je vois bien que ça vous gêne un peu mais bon... je le dis, je justifie pourquoi aujourd'hui notre groupe l'a fait, ce n'est pas uniquement ce que l'on a dit, c'est aussi parce que nous avons décidé de nous opposer frontalement à la politique aujourd'hui menée par ce gouvernement Macroniste et que nous n'entendions pas poursuivre avec

une Macroniste avec nous.

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Je vous prendrai fort peu de temps mais je veux quand même expliquer quelque chose : Je voudrais dire que mes partenaires, comme vous l'avez vu, du groupe Antony avec Vous ont choisi d'anticiper sur le résultat des prochaines élections municipales et d'amener dans ce conseil le collectif Antony Terre Citoyenne qu'ils vont porter devant les électeurs. Ce choix n'est pas le mien. Je reste dans le groupe Antony avec Vous tel que constitué en 2014 et qui a fait l'objet du vote des électeurs. Et je ne renie absolument en rien, absolument en rien les actions que nous avons menées dans le groupe et je partage et je continue à porter les valeurs que je portais dans ce groupe.

Nos engagements dans la campagne des Municipales concernent l'avenir et, de mon point de vue, ne doivent pas affecter notre mandat actuel. Cela n'a pas été la décision de mes partenaires, dont acte. Je respecte leur décision et je leur fais l'honneur de penser qu'eux-mêmes aussi respecteront la mienne. Comme le disait récemment Laurent Berger, « on peut avoir des différences, des nuances, des désaccords, et se respecter ». Merci.

M. le Maire : Merci Madame Charrier. Alors qui a des questions sur les décisions d'intersession ?

M. RUFAT : Sur la numéro 7 : une convention de mise à disposition

d'installations sportives et d'équipements de plongée : il y a marqué 80 €, et un peu plus loin, il y en a une autre qui est annualisée et qui porte sur 8.000 €, je voudrais savoir pourquoi tantôt c'est à l'heure, tantôt c'est annualisé...

M. le Maire : Je ne sais pas...

M. RUFAT : Ce sont les mêmes tarifs qui étaient appliqués... ?

M. le Maire : Oui, c'est un tarif horaire ... Monsieur Le Lamer avez-vous la réponse technique pour M. Rufat ?

M. LE LAMER : Tout simplement on a voté il y a un an ou un an et demi plusieurs tarifs parmi lesquels des tarifs horaires et des tarifs annuels. Donc en fonction de la demande des gens on prend l'un ou l'autre tarif. C'est tout.

M. le Maire : D'autres questions ?

M. RUFAT : Sur la 30 : une convention à passer avec Stallergenes, c'est pareil ; je ne suis pas allé le vérifier, excusez-moi, le tarif qui est proposé : les 8.500 €, c'est la totalité de l'espace Vasarely qui est concernée là ?

Mme LÉON : Tout à fait, ils reviennent pratiquement chaque année.

M. RUFAT : Je passe à la 33, juste après la 33 concernant l'adoption d'un bail précaire pour « Ma p'tite échoppe » ; le montant, c'est le mensuel de 2.500 € qui est prévu plus les 800 € de charges, c'est un concept de symbolique, j'avais compris...

M. le Maire : Ce n'est pas symbolique, 2.500 € par mois, ça fait quand

même 30.000 par an, ce n'est pas symbolique !

M. RUFAT : Eh bien non justement !

M. le Maire : C'est un vrai loyer.

M. RUFAT : Justement je suis d'accord avec vous, ce n'est pas symbolique or j'avais cru comprendre que c'était plutôt un loyer symbolique qui allait lui être proposé.

M. le Maire : Non, ce n'est pas un loyer symbolique, c'est un vrai loyer. Attendez : Ma P'tite Echoppe est dans la concurrence avec les autres commerces et par conséquent, on ne peut pas appliquer de loyer symbolique, ce serait une aide directe à une entreprise qui est dans la concurrence ; mais le CCAS dans le cadre de sa politique sociale, subventionne Ma P'tite Echoppe pour financer les Antoniens qui le méritent.

M. RUFAT : Oui, les équipements...

M. le Maire : Et bien sûr ça tient compte des 30.000 € que donne Ma P'tite Echoppe pour le loyer.

M. RUFAT : Donc on donne d'un côté et on prend de l'autre...

M. le Maire : Eh bien oui, il faut assurer l'égalité devant la concurrence.

Mme HAGEL : Je voulais faire suite à la question qu'a posée Pierre à propos des points 40 et 55 qui sont l'adoption du bail commercial avec les deux nouveaux restaurants que vous avez choisis pour ce que vous appelez la Place du Marché et que j'appelle toujours la Place Firmin

Gémier ...

M. le Maire : Pas la Place de la République...

Mme HAGEL : Non parce que moi, voyez, je maintiens l'histoire. Ce que je voudrais dire, c'est que nous avons eu en commission des précisions sur la manière dont vous avez évalué le montant de ce bail et nous avons été, on va dire, relativement convaincus par les explications que nous avons eues, d'autant plus qu'il y a un réel problème actuellement, pas seulement à Antony et sûrement pas seulement en centre-ville, le problème est qu'on parle d'encadrement des loyers d'habitation mais on oublie complètement le problème des loyers commerciaux..

M. le Maire : C'est vrai.

Mme HAGEL : Or, en centre-ville, et je pense que beaucoup sont au courant, il y a des baux commerciaux qui sont à des montants absolument faramineux, qui bien évidemment empêchent tout commerce de proximité, sauf certains qui arrivent à s'en sortir, avec des 12.000 € de loyer mensuel, bien évidemment les autres s'arrêtent au bout de quelques mois et vont devoir payer pendant des années ... Donc le commerce de proximité est en danger à cause de personnes qui pour des raisons purement spéculatives, purement individuelles, purement égoïstes, essayent de louer leurs locaux à des prix qui sont complètement impensables. Et donc moi je dois dire que même si je ne suis pas d'accord sur les choix que vous avez faits et que sur ce que j'appelle la place Firmin Gémier nous aurions

souhaité peut-être ouvrir également une structure de type commerce équitable, commerce social et ouvert à une population plus diversifiée, néanmoins la manière dont vous avez établi les baux nous paraît intéressante, nous demandons et nous ferons peut-être si nous le pouvons, un jour, demain, un encadrement non seulement des loyers des habitations mais aussi un encadrement « attenté » des loyers commerciaux de manière à favoriser le commerce de proximité. Merci.

M. le Maire : Bien. Ecoutez, je ne sais pas si le gouvernement va proposer un encadrement parce que là, c'est au niveau du gouvernement que ça se passe, au niveau de la loi, mais en tout cas la ville a l'intention d'acheter le maximum de locaux commerciaux pour pouvoir justement appliquer des loyers normaux permettant donc de faire venir à Antony des entreprises de bouche, des commerces de bouche qui actuellement ont beaucoup de mal parce que les loyers sont excessifs pour leurs capacités. Mais je suis d'accord avec vous, les loyers sont excessifs sur la rue Mounié et dans les environs, et nous allons veiller grâce au droit de préemption des fonds de commerce. Nous allons essayer de réguler progressivement le marché commercial.

M. FEUILLADE : Juste une remarque : Est-ce que vous entendez faire la même chose sur les loyers pour les habitants, sur l'habitat, est-ce que vous entendez mettre des dispositions pour faire baisser, par exemple mettre en place l'encadrement des loyers dans cette ville parce que rue

Mounié et à côté, je peux vous dire que ça commence à... C'est comme les commerces, ça commence à devenir excessif.

M. le Maire : Oui, il n'y a pas que la rue Mounié pour se loger ! Je pense qu'il y a d'autres solutions que la rue Mounié.

M. FEUILLADE : J'allais vous le dire, M. le Maire, j'allais vous le dire et je suis content que vous me repreniez là-dessus, vous avez raison, c'est de pire en pire, ce n'est pas que la rue Mounié...

M. le Maire : Non !

M. FEUILLADE : Et donc est-ce que vous entendez bientôt mettre en place des dispositifs de régulation des loyers, d'encadrement des loyers, comme ça se fait dans les villes où il y a la pression sur les loyers... Vous me dites non, je n'avais pas fini mon intervention, mais j'ai bien compris que pour vous c'est non et non.

M. le Maire : Non. C'est non.

M. FEUILLADE : J'ai bien compris, merci.

M. RUFAT : Sur la numéro 74, la convention d'occupation toujours précaire du parking communal souterrain avec Linkcity. Vous pouvez nous dire combien de places et la durée concernée par cette convention ? C'est gratuit pendant...

M. le Maire : C'est pendant la durée des travaux bien sûr. Combien de places, je n'en sais rien mais c'est pendant la durée des travaux. Cela se terminera effectivement lors de la fin des travaux, c'est-à-dire bientôt. En

principe les travaux seront terminés totalement au mois de septembre ou d'octobre, et pour le gros-œuvre au mois d'avril. Parce qu'il s'agit de la construction des immeubles et que ça rentre dans un accord global.

M. RUFAT : Parce que les immeubles n'avaient pas de sortie...

M. le Maire : C'est pendant la durée des travaux, il s'agit de la durée des travaux ; Linkcity c'est le constructeur, donc...

M. RUFAT : C'est le parking souterrain ? On parle bien du parking souterrain ?

M. le Maire : Oui, c'est six places, on me dit que c'est six places et après, les futurs habitants des immeubles passeront effectivement par le parking souterrain public pour aller dans leur parking privé qui sera en-dessous.

M. RUFAT : Donc le parking de la ville sert d'accès au parking privé.

M. le Maire : Oui, c'est ça.

Mme HAGEL : Mais pourquoi c'est gratuit ?

M. le Maire : Parce que nous avons un accord global avec Linkcity qui intègre ce service. On a vendu le terrain à Linkcity, le prix tient compte effectivement du service, sinon il aurait été moins cher. Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Donc nous passons aux DIA. Y a-t-il des questions sur les DIA ? Les Déclarations d'Intention d'Aliéner du 18 novembre au 14 janvier.

M. RUFAT : Oui, une question : il y a plusieurs transactions rue de l'Eglise, au début de la rue, page 2 page 5, 7, page 8, page 12, il y a des

appartements au 7, au 3, de nouveau au numéro 3, manifestement il y a une opération de vente d'appartements de manière assez importante rue de l'Eglise et donc on voulait savoir ce qu'il se tramait, parce que vous devez bien avoir une petite idée de ce qui se passe.

M. MARTIN : Nous avons déjà répondu à la commission, à savoir que c'est une affaire entièrement privée : c'est un propriétaire de tous ces appartements qui les vend à des particuliers, et des particuliers différents.

M. RUFAT : Cela veut dire qu'il se défait de ses appartements ?

M. MARTIN : Tout à fait.

M. FEUILLADE : Ce n'est pas la première fois, j'ai attiré l'attention de la commission sur la vente multiple, là on le voit encore.

M. le Maire : Oui et alors ?

M. FEUILLADE : Attendez, je n'ai pas fini, sur la vente de parkings, on voit dans la ville de plus en plus de ventes de parkings. C'est quoi ? Pour beaucoup ce sont des gens qui ont acheté des appartements, qui ont souvent des difficultés à payer et qui mettent en vente les parkings qu'ils ont achetés, et donc ça veut dire que leur voiture est mise ailleurs. Alors on me répond : S'ils vendent leur parking, ça va permettre à d'autres qui n'ont pas de parking de les acheter et de s'y garer, évidemment...

M. le Maire : Oui, rien ne se perd, rien ne se crée.

M. FEUILLADE : Et donc c'est une vraie question parce que nous, dans certains secteurs, entre autres rue des Rabats, j'y suis allé, j'ai rencontré

les gens, etc., il y a 5, 6, 7 parkings, après, on retrouve où les voitures de ces gens ?

M. le Maire : S'ils ont acheté un parking, leur voiture, ils la mettent dedans...

M. FEUILLADE : Non, je parle de ceux qui vendent. Leurs voitures, on les retrouve dans la rue des Rabats, sur les trottoirs de la rue des Rabats... Venez le week-end, venez chez nous, on les retrouve effectivement sur les trottoirs, sur les trottoirs je dis bien, de la rue des Rabats. Alors vous allez me dire : oui mais comme ils ont vendu, les autres, ceux qui habitent ailleurs, ils mettent leurs voitures dans les parkings, mais nous, on les retrouve dans la rue, ça fait des années que je le dis, vous le savez bien, et ça pose problème dans le quartier.

M. le Maire : M. Feuillade, il y a peut-être un problème pour ceux-là mais il y en a d'autres qui trouvent une solution puisqu'ils ont acheté. Alors Monsieur Martin a certainement une bonne réponse à vous donner parce qu'il insiste depuis un bon moment pour parler.

M. FEUILLADE : Oui, il me l'a donnée mais...

M. MARTIN : Dans cette histoire de vente de parkings, il y a effectivement trois cas : il y a d'abord les promoteurs eux-mêmes qui ne sont pas obligés... Vous savez qu'on impose deux places de parking par logement mais au niveau de la vente les acquéreurs ne sont pas obligés d'acheter les parkings. Donc il y a des gens de l'extérieur, proches des immeubles

concernés, qui achètent des parkings dans des logements nouveaux, dans des immeubles nouveaux, et là pour nous, ça répond à notre objectif qui est de faire en sorte que nous ayons moins de voitures en stationnement à l'extérieur. Donc dès l'instant où effectivement il y a des achats de proximité, pour nous c'est gagnant.

L'autre cas est le cas alors très local que cite M. Feuillade, qui est heureusement marginal : il y a peu de gens qui vendent parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Dans ce cas-là que je souhaite minimum, quoi qu'il en soit, c'est un pour un, donc ça n'encombre pas plus la ville, à savoir que si la personne vend son parking, il y a une personne de proximité qui va l'occuper, donc là encore on retrouve l'équilibre. Donc je pense que ça ne pose pas de problème.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? On passe donc maintenant à l'ordre du jour.

1 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

Mme SANSY : Bonsoir à tous, comme chaque année nous allons vous présenter le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ce rapport en fait résulte d'un décret de 2015 qui concerne toutes les collectivités territoriales et prévoit donc l'élaboration d'un

document sur ce sujet préalablement à la préparation du budget. En effet la loi du 4 août 2014 pour « l'égalité réelle entre les hommes et les femmes » vise à faire de cette thématique une politique publique territoriale qu'il convient de décliner à chaque échelon territorial autour de quatre axes que vous connaissez maintenant puisqu'on aborde cette question chaque année, de façon à atteindre l'égalité professionnelle d'une part, d'autre part combattre les violences faites aux femmes, assurer l'accès aux droits notamment en matière de santé, promouvoir la parité dans la sphère politique, économique et sociale.

Malgré un certain nombre d'actions d'ores et déjà mises en œuvre pour les combattre, de nombreuses études montrent et continuent de montrer que des disparités persistent entre les hommes et les femmes dans de nombreux domaines, notamment l'égalité professionnelle et salariale, la précarité et la pauvreté, la prise en charge des contraintes domestiques et familiales. Ce rapport que vous avez pu consulter met en lumière un certain nombre d'actions qui sont menées sur le territoire d'Antony. Il concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité mais aussi les politiques que la ville d'Antony mène sur son territoire.

Alors je ne vais pas le reprendre in extenso parce qu'il est quand même relativement long, simplement peut-être souligner que dans les effectifs de la ville en 2018 la proportion des femmes était de 63 %, ce qui est proche

de ce que l'on peut observer au niveau national ; également souligner que le pourcentage des femmes occupant un poste de catégorie A ou B était supérieur de quatre à cinq points par rapport au niveau national.

En ce qui concerne les contractuels, de la même façon, au sein de la ville on peut noter que la part des contractuels femmes est sensiblement supérieure à ce qu'elle est au niveau national.

En ce qui concerne les emplois d'encadrement : le nombre de postes occupés par les femmes et les hommes est totalement équilibré en ce qui concerne la commune. De la même façon les postes d'encadrement supérieur et de direction sont aujourd'hui occupés de façon équilibrée entre les hommes et les femmes puisqu'on trouve 48 % de femmes pour 52 % d'hommes.

Voilà, vous pouvez éventuellement commenter ou poser des questions sur ce rapport mais je crois en avoir indiqué l'essentiel et nous vous demandons de prendre acte de la communication de ce document.

Mme DELPECH : Bonjour à toutes et à tous, nous avons de nouveau un rapport copié/collé de l'année dernière avec des chiffres réactualisés certes et surtout très peu de commentaires. Un rapport qui pour faire dense est imprimé en recto, loin des préoccupations du développement durable, et qui contient à nouveau d'immenses camemberts à deux couleurs sans aucune utilité pour la compréhension.

À remarquer cependant, comme vous venez de le dire Mme Sansy, qu'à la ville d'Antony le nombre d'emplois d'encadrement est à égalité hommes-femmes contrairement au plan national où les femmes ne sont que 29 %. Malgré cette égalité peut-être conjoncturelle, on espère que non, et le fait que les femmes occupent 72 % des postes de catégorie A, elles gagnent 511 € nets mensuels en moins, la moyenne nationale étant de moins 550 €. Cette différence mériterait d'être analysée et explicitée. En effet, dans votre commentaire page 21, vous expliquez que la différence de rémunération est due au temps partiel, or ce chiffre correspond bien aux emplois à temps complet. Vous expliquez aussi que cet écart pour les catégories A est dû à la plus forte présence des hommes dans la filière technique ayant une grille de rémunération plus favorable, or il n'y a que trois hommes de plus sur un total hommes/femmes de 26.

Enfin, le fait que vous exprimiez cet écart en pourcentage plutôt qu'en somme réelle le minimise. Au final, à la fin de l'année, c'est plus de 6.000 € nets en moyenne que n'auront pas les femmes de catégorie A par rapport à leurs homologues masculins.

Autre remarque concernant le temps partiel qui ne concerne quasiment que les femmes : une analyse plus fine pourrait indiquer s'il s'agit d'un choix ou d'une contrainte. Sur le congé parental pris quasiment exclusivement par la femme en France, c'est la conséquence d'une politique nationale, la situation étant différente mais pas encore égalitaire

en Suède, Allemagne ou République tchèque du fait de conditions d'indemnisation et de politique salariale et de carrière plus favorables.

Sur la deuxième partie qui ne concerne plus les agents municipaux, se contenter de plaquer des tableaux de chiffres sans aucune réflexion témoigne de votre désinvolture et de votre désintérêt total du problème de société que posent les inégalités hommes/femmes ; et surtout des solutions politiques qu'une commune pourrait y apporter. D'ailleurs vous n'avez tenu aucun compte de nos remarques et de nos propositions de l'année dernière. Comment ne pas se questionner sur la fréquentation de la salle multimédia de l'Espace Jeunes utilisée quasi exclusivement par les garçons ? Par le fait que les activités et stages proposés par le 11 sont majoritairement suivis par les garçons. Quant à l'école municipale des sports, même si elle ne concerne qu'un quart des effectifs élémentaires, là où la découverte et l'initiation à différentes disciplines est si importante pour leur avenir, seulement 40 % de filles participent aux activités sportives des mercredis et samedis, pas plus pour les études sportives à l'école concernant l'éveil et les cycles sportifs.

Cette différence en défaveur des filles s'ajoute à la différence sociale, les chiffres parlant d'eux-mêmes : 12 % d'élèves inscrits pour Anatole France par exemple mais 36 % à Ferdinand Buisson et 43 % à Velpeau. Quant à la fréquentation des stages multisports, seulement 30 % de filles en élémentaire et encore moins en collège : 21 %. Quelle politique sportive

soutenez-vous auprès de l'EMS et des clubs sportifs ? Vous n'en avez pas. L'année dernière, M. le Maire, vous vous moquiez de la pratique du foot par les filles en disant qu'il y en aura bien deux ou trois qui en feront ! Antony Football Evolution a souhaité créer une section féminine, elles sont 80 aujourd'hui : la preuve que lorsqu'on a une volonté et des objectifs, ça marche.

Quant aux personnes qui fréquentent des activités au château Sarran ou des bibliothèques, il est important de savoir de quel quartier elles sont issues quand on sait que la catégorie sociale et le niveau de revenus conditionnent les pratiques culturelles.

Vous ne citez même pas les actions intéressantes que vous faites, ce que fait le centre social et culturel, les associations comme « Les Femmes Relais », le Conseil Citoyen du Noyer Doré, l'université populaire, la semaine « octobre rose » pour le dépistage du cancer du sein.

Cette année encore, dans ce rapport rien sur les violences faites aux femmes, rien sur l'accès aux droits des femmes seules, par exemple combien fréquentent le PIMMS ? Rien sur l'accès à la santé des femmes en situation précaire, rien sur la pratique politique des jeunes. Par exemple quel rapport hommes/femmes concernant les nouvelles inscriptions sur les listes électorales ? Combien de femmes entrepreneuses sur notre ville ? Combien de présidentes d'associations ? Combien de chômeuses ? Que fait la ville pour promouvoir les métiers scientifiques auprès des filles ?

Bref, ce rapport est indigent et ne correspond pas aux considérants de cette délibération qui doit présenter la politique que mène la ville en matière d'égalité ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer la situation. Merci.

M. MEUNIER : Le rapport est formel, encadré par la loi et le sujet qu'il aborde : l'égalité entre les hommes et les femmes dépasse bien évidemment ce cadre. L'égalité entre les hommes et les femmes, ce n'est pas seulement l'égalité salariale, l'égalité dans le déroulement des carrières professionnelles, même si cela est important, c'est aussi de permettre aux femmes de s'émanciper dans tous les domaines, prévenir et lutter contre les violences conjugales et tout autre comportement éminemment condamnable à leur égard.

Monsieur le Maire, une question : au-delà des quelques chiffres mensuels dans le rapport, qu'est-il fait par la ville pour développer le sport féminin et prévenir dans ce domaine les comportements les plus condamnables qu'a récemment mis en lumière l'actualité ?

Mme CHARRIER : L'an dernier, nous vous faisons remarquer la grande sobriété de la présentation de ce rapport fort peu alléchant dans sa présentation-même, et regrettons -ce qui est plus grave- l'absence de vision et d'engagement politique dans cette question de l'égalité femmes/hommes. Nous voyons que les demandes qui ont été faites l'an dernier n'ont pas été entendues. En effet, ce rapport consiste

essentiellement en un constat chiffré, sans perspectives pour améliorer la situation, et quasi sans analyse. La rubrique de l'évolution n'est d'ailleurs pas prise en compte.

D'après la loi numéro 2014.873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, cette loi nous invite à améliorer la situation sur quatre axes, ce qui a été rappelé par Mme Sansy d'ailleurs : atteindre l'égalité professionnelle, combattre les violences faites aux femmes, assurer l'accès aux droits, promouvoir la parité dans les sphères politiques économiques et sociales.

Alors sans reprendre le détail, à propos de l'aspect de l'emploi sur Antony, le constat est assez positif. Sur l'emploi communal les femmes occupent une bonne place, elles y sont bien représentées. Je ne reprendrai pas les chiffres, Mme Sansy les a repris.

Par contre il y a des points qui sont plus négatifs. Si l'on regarde par exemple la répartition par filière, l'inégalité entre les femmes et les hommes est flagrante : 26 % de femmes dans la filière technique, contre 41 % au niveau national ; 28 % dans la filière sportive, 20 % dans la police municipale. Même si ces deux chiffres correspondent plus ou moins aux données nationales, ce n'est pas une raison pour s'en tenir là. Quelles sont les perspectives envisagées par la commune pour favoriser l'accès des femmes à ces postes et stimuler les jeunes filles à diversifier leurs choix de formation ? Il faut bien se dire que là où il y a un déséquilibre flagrant, il y a

un problème d'égalité, les femmes étant cantonnées dans certains domaines, cette inégalité bien sûr étant toujours en leur défaveur.

D'autres inégalités apparaissent, notamment on relève que la part des contractuels femmes est sensiblement supérieure à celle des hommes. Pour le temps partiel, il est majoritairement pris par les femmes, 97 %, et de plus il augmente par rapport à l'an dernier, + 19 %. Alors je sais, vous allez dire que c'est à leur demande et que c'est national. Il n'en demeure pas moins que cela révèle une attitude sociologique en défaveur des femmes. De même l'écart des salaires est toujours préoccupant. C'est d'ailleurs reconnu dans le rapport, je ne reviens pas sur les détails parce qu'Isabelle Delpech l'a fait récemment, à Antony les femmes gagnent en moyenne 10,5 % de moins que les hommes.

La deuxième partie du rapport concerne les politiques menées par la commune en faveur de l'égalité hommes/femmes. Alors la politique, ce sont en fait des actions qui sont conduites, ce n'est pas vraiment une politique au sens de vision ; et le constat qui en résulte, c'est cela qu'il y a dans le rapport uniquement. J'ai noté par exemple que pour le 11, il y a des écarts flagrants et révélateurs des comportements : la salle de multimédia est utilisée à 99 % par les garçons. Par contre on note un aspect positif par rapport aux filles, c'est que les filles sont, elles, plus nombreuses à s'engager pour le Conseil des Jeunes Citoyens par

exemple ; et aussi pour des demandes de bourses pour réaliser leurs projets.

Alors sur le sport pour les jeunes, qu'il s'agisse des études sportives ou de l'école municipale de sports, à l'exception de la natation où elles sont 56,67 %, la participation des filles est de loin inférieure à celle des garçons : 30,29 % pour les stages élémentaires, 21,17 % pour les stages en collège. C'est intéressant à constater mais c'est quand même assez préoccupant parce qu'on se rend compte en fait que ce moindre accès au sport pour les filles commence très tôt.

Depuis trois ans vous ne prenez plus en compte dans ce rapport ce qui se rapporte à la politique de la ville. Quelle est la situation des femmes dans les quartiers prioritaires ? Qu'en est-il des femmes seules ? Des mères seules dont la présence est évoquée à la page 22 ? 83,9 % des familles monoparentales sont des femmes avec enfants. Qu'est-il fait ou envisagé de faire pour réduire cette inégalité flagrante ? Il n'en est pas question dans ce rapport ; ça ne veut pas dire qu'il n'est rien fait d'ailleurs mais ça veut dire simplement que ce qui est fait n'est pas pris en compte.

S'agissant des violences faites aux femmes, combien de plaintes enregistrées au commissariat de police ? Combien de cas recensés au CCAS ? Là, même chose, il n'en est absolument pas question. Quant au harcèlement sexuel, le terme même n'apparaît pas dans ce rapport.

Sur le plan de l'accès aux droits et de la santé, qu'en est-il de l'information de nos collégiennes et lycéennes sur le plan de la contraception ? Quel est l'équivalent des centres de planning familial ? Y a-t-il sur Antony des actions en ce sens ? Sûrement, nous l'espérons, nous pensons même qu'il y en a, mais elles ne sont pas recensées dans ce rapport, ce qui prouve un manque de considération à leur égard.

En fait ce rapport pense l'inégalité femmes/hommes prioritairement en termes professionnels et économiques. L'an dernier nous avons demandé un rapport plus équilibré dans les problématiques, un rapport qui prenne en compte les aspects difficiles et qui mette en valeur les perspectives d'actions engagées pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les âges et à tous les niveaux de la société. Nous ne l'avons toujours pas.

Mme LE BRIS : Pour moi ce sera très bref : c'est juste pour insister sur l'aspect que malgré ce qui est dit, il n'y a aucune action en fait qui soit mentionnée et du coup ça laisse une sorte de vide parce que je pense qu'on pourrait évoquer deux axes sous lesquels prendre ces actions : d'abord les actions de la commune en tant qu'employeur, là on pourrait imaginer quand même beaucoup de choses à faire, des actions de sensibilisation contre le sexisme, des actions pour favoriser le développement professionnel des agents femmes... Alors il y a peut-être des choses mais ce n'est juste pas dit du tout.

Et puis après, dans les politiques publiques, des actions auprès des jeunes via la programmation du 11, des actions pour aider la prise en charge des femmes victimes de violences, des actions à destination par exemple des professions très actives sur la commune qui sont majoritairement exercées par des femmes, je pense aux assistantes maternelles par exemple.

Donc je pense que pour le prochain mandat en tout cas il y a beaucoup de choses à faire du côté des actions, soit à les faire connaître, les formuler, et les populariser, ou simplement à les mener.

M. le Maire : Il y a d'autres demandes d'intervention ? Madame Sansy pour une réponse ?

Mme SANSY : Peut-être quelques mots effectivement pour rappeler que ce sujet, nous le considérons évidemment comme un sujet important. Il présente quand même une difficulté majeure, c'est que comme vous l'avez souligné, il concerne pratiquement tous les axes et tous les champs de la vie quotidienne. Donc sauf à vous présenter annuellement une thèse avec des chiffres analysés, mais pour que ces chiffres soient révélateurs et significatifs, on a quelques chercheurs dans la salle, cela suppose des études extrêmement minutieuses et avec une méthodologie scientifique. Donc c'est vrai qu'on aurait probablement de quoi développer davantage certaines branches, simplement moi je tenais à souligner qu'on aborde ce sujet par un tout petit bout de la lorgnette, c'est-à-dire celui de la ville et des actions menées par la ville.

Quand j'entends comme ça a été dit tout à l'heure que l'inégalité est systématiquement en défaveur des femmes, ce n'est pas vrai, il y a plein de domaines où ce n'est pas le cas. Regardez certaines branches professionnelles aujourd'hui, je suis désolée mais on y cherche les hommes ! Prenez la magistrature, prenez l'enseignement, prenez toute l'éducation spécialisée, on n'est pas à 100 % féminin mais on n'est pas très loin de ça non plus. Donc il faut être extrêmement prudents avec les chiffres, c'est aussi pour ça qu'on ne veut pas les faire parler n'importe comment, on préfère vous présenter ce que l'on peut observer, je reconnais quand même que certains d'entre vous ont un sacré talent pour faire passer pour aussi négatif un rapport qui est finalement bon et qui dit que sur Antony, il n'y a pas de discrimination entre les hommes et les femmes, qu'on peut accéder à l'emploi qu'on souhaite ou à l'activité sportive ou culturelle que l'on souhaite, que l'on soit un homme ou une femme. Voilà. Le rapport ne dit pas autre chose que ça.

M. le Maire : Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Alors juste pour en conclure, je peux vous dire qu'à la Direction Générale de la ville d'Antony il y a quatre hommes et trois femmes, et l'évolution actuelle c'est plutôt dans le sens d'une augmentation du nombre de femmes plutôt qu'une augmentation du nombre des hommes.

Je propose maintenant qu'on passe au deuxième point de l'ordre du jour qui est le rapport de la situation de la ville en matière de développement durable.

2 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

Bonsoir à tous,

Vous avez eu notre document entre les mains et avez pu en prendre connaissance. Il reprend les rubriques habituelles que nous avons mises à jour pour tout ce qui a été fait en 2019 en continuité des années précédentes. Plutôt que de vous faire l'énumération exhaustive des actions que nous poursuivons ou amplifions pour diminuer nos consommations d'énergie, refaire aux normes nos bâtiments, économiser l'eau, sélectionner des végétaux plus sobres, diminuer nos consommations de papier, aménager nos voiries pour les circulations douces (on parle maintenant de circulations actives), je préfère me concentrer sur quelques points et attirer votre attention sur les contradictions possibles entre des impératifs aussi légitimes les uns que les autres.

Au préalable, je remarque que la conscience écologique est en progression dans toutes les couches de la société, de l'Etat au particulier

en passant par les collectivités locales comme la nôtre, les entreprises et les commerçants, et ce n'est pas un simple effet de mode.

Par exemple, les projets des écoles ont de plus en plus de thématiques portant sur la nature, la biodiversité, ou l'environnement. **Les conférences données sur la ville** par différentes instances voient se multiplier celles sur des sujets environnementaux, le cinéma s'y intéresse, les artistes également. Le nombre de cyclistes augmente alors que les voitures les plus polluantes diminuent.

Par contre nos meilleurs projets sont parfois contrariés par des accidents comme la venue du **chancre coloré du platane** qui nous a contraints à couper 102 très beaux arbres sur la RD920 pour éviter une propagation généralisée. Heureusement, ils sont remplacés par des aulnes insensibles à cette maladie qui sont plantés en ce moment.

C'est pourquoi la diversification des essences d'arbres plantées dans nos rues est-elle une obligation pour éviter qu'une maladie ne détruise les plantations de quartiers entiers. A Antony, nous nous employons à cette diversification depuis des années. Et nous plantons des arbres différents les uns des autres et moins puissants qui nécessitent moins d'élagage, car l'élagage est une porte ouverte aux infections en tout genre. Mais bien sûr, les arbres moins vigoureux et moins hauts à l'âge adulte poussent plus lentement.

Autre sujet sensible : la voiture, le vélo et la pollution. L'installation de la **ZFE** (zone de faible émission) sur l'ensemble d'Antony a été souhaitée par une majorité des personnes qui ont répondu à notre consultation sur le sujet, mais évidemment la Ville ne peut exiger de quelqu'un qu'il change sa voiture. Les voitures électriques apportent un début de solution car elles ne rejettent pas de gaz nocifs mais chacun sait que leur fabrication n'est pas totalement vertueuse sur le plan écologique. Leur promotion auprès de nos concitoyens n'est donc pas simple, et puis il y a la question de leur prix et de leur rechargement qui nécessite des nouvelles infrastructures. A Antony, nous allons installer prochainement 40 bornes de recharge (certaines de 7kVA, d'autres de 20kVA) à la place des anciennes stations Autolib.

Par ailleurs, nous avons pris beaucoup de mesures pour favoriser les vélos : les pistes et voies cyclables représentent 14 km, nous avons les zones 20, la majorité de nos rues sont à 30 km/h, nous avons installé les tourne à droite, les cédez le passage, les sas vélos, les arceaux pour les accrocher un peu dans tous les quartiers, et il y aura des abris sécurisés bientôt, ils sont en passe d'être installés. Je vous rappelle que la Ville a obtenu en 2018 le label Ville prudente et recandidatera en 2021.

La question de la voiture rejoint celle de la **qualité de l'air**. Tout le monde souhaite un air plus pur mais tout le monde ne change pas de comportement pour autant.

Pour sa part, la Ville met en place un plan de mobilité interne pour tous ses agents. Il s'agit d'étudier les déplacements de nos agents communaux pour venir au travail mais aussi au cours de leur journée de travail : ce plan permettra par exemple d'instaurer l'indemnité kilométrique vélo. Nous avons aussi plusieurs projets d'installation de capteurs d'air, l'un dans le cadre du challenge Smart City, l'autre dans le cadre du budget participatif, ce qui montre l'importance du sujet à nos yeux.

En ce qui concerne l'éclairage de nos rues, il a été augmenté pendant des années pour sécuriser les piétons et la circulation automobile. Mais pourquoi laisser allumer toute la nuit des lampadaires dans des rues où personne ne passe ? L'éclairage représente une part énorme des dépenses électriques dans une ville. Deux solutions sont mises en œuvre à Antony : la première est d'abaisser le niveau lumineux la nuit (personne ne s'en aperçoit mais c'est effectif depuis plusieurs années) ; et la seconde est d'installer des détecteurs de présence : les lampadaires restent éteints sauf s'il passe un piéton, un vélo, une voiture etc. Nous sommes en phase expérimentale sur deux voies et nous étendrons ce système s'il s'avère positif.

Sujet voisin : les guirlandes et autres décorations lumineuses de Noël : Certains voudraient les supprimer pour économiser l'énergie, d'autres en voudraient partout comme ce fut le cas à une époque insouciante des économies d'énergie. La Ville a fait le choix de remplacer

les anciennes décorations par des modèles munis de LED, et d'en mettre un peu moins mais réparties dans tous les quartiers. Nos grands faux sapins lumineux ne passent pas inaperçus et ont rencontré un vif succès.

Venons-en aux freins plus visibles dus à des lois contradictoires ou à des demandes contradictoires des habitants, ou d'autres freins dus à la méconnaissance des sujets en question. Ainsi en est-il du tri sélectif et des composteurs mais aussi du PLU.

En ce qui concerne le tri des déchets, certains n'en voient pas l'utilité alors que c'est capital. Nos déchets verts sont emportés sur une plateforme de compostage à Saclay où ils deviennent en quelques mois un bon compost malgré les erreurs de tri car dans certains déchets de jardin, on trouve des pots de fleurs en plastique et des jeux des enfants ! Donc il faut les trier. Le verre sert à refaire des pots et des bouteilles. Le contenu des poubelles jaunes est quant à lui trié par catégorie de matériaux d'abord par des machines et ensuite par des personnes, pour faire soit du carton recyclé, soit des bouteilles recyclées, soit des vêtements, etc.

Quant à nos ordures ménagères, elles sont brûlées dans l'usine de Massy et alimentent notre réseau de chauffage urbain que nous partageons avec Massy. Je me permets d'ajouter que rien n'est pire qu'un déchet mis par erreur dans la poubelle jaune car s'il y a trop d'erreurs de tri, le camion est refusé à l'usine de tri et il doit retourner à l'usine de Massy. Chacun doit y faire attention.

En ce qui concerne les composteurs, fournis gratuitement par le territoire VSGP, je le rappelle, certains s'en méfient car ils ont peur de mauvaises odeurs ou d'attirer les rats. Pourtant, un composteur bien géré, dans lequel on ne met pas de restes de viande, ne sent rien qu'une agréable odeur d'humus et aucun rat ne vient lui rendre visite. La difficulté dans les copropriétés, c'est plutôt de trouver des volontaires pour s'en occuper.

Parlons maintenant du PLU, le plan local d'urbanisme. Un dossier très complet a été mis fin janvier sur le site de la ville. C'est un sujet complexe. La loi nous impose une densification notamment autour des gares et je vous rappelle que nous en avons 5 sur le RER B et 1 sur le RER C ; et bientôt une de plus à Antonypole. Nous sommes 62 500 Antoniens sur 956 ha, ce qui fait 6 540 hab /km², et nous serons probablement entre 65 000 et 70 000 dans quelques années en raison des nouveaux quartiers Jean Zay et Antonypole.

Notre PLU est étudié pour concilier des exigences parfois contradictoires, pour à la fois protéger l'environnement et le cadre de vie des Antoniens tout en se conformant à la loi. Il faut aussi tenir compte du fait que la taille moyenne des familles diminue et qu'il faut donc deux logements de petite taille là où autrefois il y avait un seul logement de grande taille. La moyenne par logement tourne aujourd'hui autour de 2 personnes alors que c'était 3 personnes il y a une trentaine d'années.

Nous devons, et nous y arrivons :

- construire de nouveaux logements sans supprimer d'espaces verts et sans construire d'immeubles de grande hauteur
- maintenir des îlots de fraîcheur que sont les espaces verts,
- limiter l'imperméabilisation des espaces pour éviter le ruissellement et favoriser la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle. Dès 2008, notre PLU avait intégré la norme la plus contraignante en matière de traitement des eaux pluviales en préconisant le « rejet zéro » et en imposant a minima, lorsque cela n'est pas réalisable, de limiter à 2L/s/ha (litre seconde par hectare) le débit de fuite pour une pluie d'occurrence décennale.

Par ailleurs, la loi a supprimé la notion de surface minimale des terrains constructibles alors que nous l'avions intégrée dans notre PLU de 2008. Donc nous l'avons enlevée puisque nous n'avons pas le droit, et désormais c'est le territoire VSGP qui est chargé de la compétence en matière de PLU.

Alors, pour protéger nos îlots de fraîcheur et s'inscrire totalement dans les engagements de l'Etat, la Ville d'Antony a engagé une modification de son Plan Local de l'Urbanisme (PLU). A notre demande, le territoire VSGP a pris un arrêté en novembre 2019 qui modifie certaines dispositions de notre PLU. Ainsi :

- Dans les zones pavillonnaires, les terrains en cœur d'îlot (au-delà d'une bande de 20m en retrait d'une rue) deviennent inconstructibles, sauf pour des annexes comme les abris de jardin.
- En cas de division de parcelle, l'emprise au sol ne doit pas dépasser 20% de la surface du terrain, contre 40% à ce jour.
- Sur l'espace restant non bâti (sur les 60%, ou 80% restants), 90% doivent être en espaces verts de pleine terre (contre 70% à ce jour).
- les profondeurs de sol obligatoires pour les espaces verts sur dalle sont augmentées.
- Il faudra planter un arbre par surface libre de 100m²

Et connaissez-vous la saga du Glyphosate ? Monsieur le Maire a pris un arrêté en juin dernier interdisant son utilisation sur tout le territoire de la commune et pas seulement chez les particuliers et les espaces communaux. Le Préfet, estimant que le Maire n'est pas en droit de prendre un tel arrêté, a porté l'affaire devant le tribunal administratif. Le 25 novembre dernier, le juge des référés a donné raison à la Ville. Mais le Préfet a fait appel de cette décision le 23 décembre et nous attendons la suite.

Pour finir, je voudrais maintenant vous parler **du bois de l'Aurore** : on s'aperçoit que maintenir la nature en ville n'est pas simple. Par exemple dans une forêt, on laisse les arbres vieillissants car ils sont utiles à toute une petite faune et à certains oiseaux, et lorsqu'un arbre mort tombe, en

général ça n'a pas de conséquences puisqu'il n'y a personne en-dessous ; on laisse aussi les ronces car elles protègent de jeunes arbres en train de pousser ; et si une partie de la forêt est inondée en cas de fortes précipitations, cela n'a pas d'importance.

Dans le bois de l'Aurore, que nous essayons de maintenir en zone naturelle, nous devons empêcher qu'un vieil arbre tombe sur quelqu'un, nous devons limiter l'expansion des ronces et bien sûr empêcher les inondations des riverains. Nous devons aussi préserver la biodiversité en laissant une partie en réserve écologique tout en accueillant des aires de jeux pour enfants et permettre une traversée facile aux piétons.

En juin 2018, des riverains ont été inondés malgré des travaux qui avaient été faits il y a quelques années et que l'on croyait suffisants. Les problèmes techniques de l'aménagement du bois de l'Aurore sont complexes en raison de la forte déclivité du site et de l'imperméabilité des sous-sols qui favorisent un important ruissellement des eaux. La préparation des travaux et les études sont longues car l'aménagement doit être robuste pour résister aux intempéries violentes qui se multiplient avec le changement climatique. Le développement durable, c'est assurer la pérennité de cet espace vert et non pas réaliser des travaux à la va-vite.

Le projet dont le but principal est d'éviter toute inondation à l'avenir doit permettre d'intégrer toutes ces contraintes. Il sera terminé fin mars et sera

présenté lors d'une réunion publique en avril et si les personnes présentes ont des idées pour permettre de l'améliorer, on en tiendra compte.

Les travaux commenceront fin 2020 pour une ouverture du bois de l'Aurore début 2021.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur nos actions, par exemple en faveur des personnes en situation de handicap, notamment des tout-petits et des élèves en maternelle et en primaire, sur le bien vivre ensemble, sur nos initiatives en matière de santé, sur la diversité et la qualité de notre offre culturelle, etc. Mais tout ceci est dans le rapport.

Si vous avez des questions, mes collègues et moi-même nous efforcerons de vous répondre.

M. le Maire : Madame Charrier a été la première à lever la main, je lui donne la parole.

Mme CHARRIER : Tout d'abord j'allais dire mon étonnement face à votre présentation Mme Cottenceau, que je trouve intéressante et bien faite. Pourquoi mon étonnement ? Parce que si vous avez lu le rapport, vous pouvez voir la différence qu'il y a entre le rapport qu'on a eu à lire et à travailler et puis ce que vous avez présenté. C'est très bien que vous ayez fait cela, c'est beaucoup plus agréable à voir. Mais par contre le rapport que nous avons eu mérite un peu de s'y pencher même si c'est beaucoup plus austère.

L'an dernier nous avons eu un rapport très bien illustré, agréable à lire etc., cette année ce n'est pas le cas, on est revenu au rapport précédent, du papier avec des chiffres et des choses extrêmement techniques, je vais commenter ce que j'ai lu et non pas ce que nous venons de voir là.

Il y a juste une déception, bien au-delà de la déception sur la forme, une déception bien plus grave : c'est la tonalité de l'introduction. Ce rapport en effet a une introduction que vous avez dû tous lire avec beaucoup d'attention et je trouve dans cette introduction des relents de climato-scepticisme.

Mme HAGEL : Elle a raison, dans les premières pages, c'est vrai, il y a un conditionnel étonnant.

Mme CHARRIER : Merci Annie-Laure, je l'ai fait lire à d'autres personnes pour que ce ne soit pas mon mauvais esprit bien sûr qui prime, tout le monde a eu la même réaction ; je résume : on ne sait pas très bien en fait qui est responsable du réchauffement climatique, ce sont probablement des cycles solaires, l'homme... bof, ma foi on ne sait pas trop, c'est peut-être aussi l'homme mais...

Mme COTTENCEAU : Vous n'avez pas bien lu.

Mme CHARRIER : Je caricature peut-être un peu mais la tonalité y est quand même.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez ignorer les rapports du GIEC qui décrivent « une situation qui évolue beaucoup plus rapidement que ce qui

était prévu et pointent sans ambiguïté la part de l'homme dans ce réchauffement, les variations climatiques antérieures ayant été beaucoup plus lentes. » Alors ce genre de propos est vraiment décevant, consternant même et peu en rapport avec ce que vous affichez par ailleurs, et peu en accord avec ce que vous venez de développer, Mme Cottenceau, et qui montre quand même certaines préoccupations.

Alors sur le fond, ce rapport est très proche de celui présenté en 2019, il reprend ce qui est fait pour lutter contre la dérégulation du climat et favoriser le vivre ensemble. Si des actions sont faites pour réduire les dépenses énergétiques dans les bâtiments municipaux, ces actions semblent insuffisantes. En effet, le dernier Diagnostic de Performance Energétique, DPE, date de 2009 et avait identifié alors 37 bâtiments municipaux très énergivores. Ces diagnostics doivent être mis à jour, d'ailleurs c'est noté dans le rapport, ce qui augmentera le nombre de bâtiments concernés. Mais à propos de ces DPE, sont-ils connus du public ? Sont-ils affichés dans tous les bâtiments d'une surface au moins égale ou supérieure à 250 mètres carrés ? En fait c'est ce qui est obligatoire depuis le 1er juillet 2017.

Le Plan Climat Air Energie Territorial relève du Territoire. Je sais. Mais Antony, M. le Maire vous n'allez pas me contredire, étant ville la plus importante de ce Territoire, on peut attendre qu'elle soit fortement impliquée. Pour l'instant, seule une déclaration d'intention est mentionnée

sur le site Vallée Sud Grand Paris. Dans beaucoup de territoires à l'extérieur du nôtre, ce Plan Climat Air Energie Territorial, qui doit se faire avec la participation des citoyens, est déjà achevé. La loi fixe une méthode à respecter, qu'en est-il pour notre territoire ?

L'Espace Info Energie, tenu par Vallée Sud Grand Paris, ne reçoit les particuliers que deux fois par mois alors qu'auparavant, on pouvait avoir des informations au point d'accès au droit à Antony. Comment envisagez-vous de permettre aux Antoniens de mieux s'informer ?

Vous venez d'évoquer la révision du PLU, révision du PLU qui affirme le respect de la nature dans notre commune, permettez-moi de noter que ce respect est bien tardif, la demande ayant été déposée en 2019 et les constructions actuellement en cours ne vont pas dans ce sens. La Place du Marché et la rue du Marché en sont même un exemple inverse. La forte densité des immeubles, l'empiètement des immeubles même sur les trottoirs, la bétonisation prévue sur la place, rien de tout cela ne va dans le sens de la végétalisation que vous prêchez par ailleurs.

Ce qui est important et relève aussi de la commune, c'est la sensibilisation de la population à ces questions. Vous avez noté Mme Cottenceau et c'est vrai qu'il y a de plus en plus de sensibilité à ces questions et on sent que les citoyens font de plus en plus d'efforts et prennent en compte les dangers qui nous menacent. C'est aussi que les citoyens, engagés dans la préservation de l'environnement, il faut qu'ils soient sollicités parce qu'en

fait c'est bien que la Mairie fasse des choses pour les citoyens, pour les informer etc., mais c'est bien aussi que les citoyens s'engagent eux aussi et même fassent des actions parce qu'en fait ça démultiplie en efficacité. Et par exemple dans les écoles c'est vraiment très important : éducation aux repas sans viande, sensibilisation à réduire le gaspillage, à trier les déchets. Vous êtes revenu sur le tri qui est vraiment très important, et c'est vrai que cette éducation au tri peut se faire chez les enfants. Je veux dire que c'est très intéressant de le faire chez les enfants parce que les enfants rapportent cet enseignement à la maison et ça forme peu à peu les familles.

Vous avez aussi parlé de la reconstruction du Bois de l'Aurore que je voulais aussi évoquer. Le bois de l'Aurore est ravagé par l'inondation depuis juin 2018 et depuis lors il y avait eu très peu d'informations sur ce qui s'était fait et sur ce qui ne s'était pas fait. En même temps, à un moment je me souviens qu'il était question d'une étude qui était réalisée par une étudiante, c'était pendant l'été 2018 je crois, nous n'avons jamais eu le retour de cette étude. Qu'est-ce que ça a donné ? Point d'interrogation. Et aujourd'hui, alors que le mandat arrive à échéance, vous vous engagez à agir auprès des Antoniens concernés, Antoniens assez mécontents il est vrai pour beaucoup car rien n'a encore été fait. Et rendez-vous leur a été donné en avril dans le BMO et sur le site de la ville. Alors si plusieurs éléments du projet participatif vont dans le sens de la protection

de la nature, nous ne pouvons que nous en réjouir ; mais cela prouve aussi que parfois il y a de l'insuffisance ou de la lenteur dans les décisions communales et elle se doit de les intensifier.

Dans le bien vivre ensemble, en fait il faudrait en parler beaucoup plus longuement, je ne le ferai pas je vous rassure, sont recensées toutes les actions mises en place. Bien sûr nous n'allons pas les reprendre une par une. Toutes les actions sont importantes et demanderaient bien sûr d'être étudiées avec plus de temps. Il serait plus intéressant d'analyser leur efficacité et d'entreprendre une réflexion sur ce qui pourrait se faire différemment. Merci.

M. le Maire : Qui d'autre ? M. Meunier qui sûrement aura un point de vue différent.

M. MEUNIER : En préambule, je tiens à rappeler que le développement durable ne saurait être déconnecté des politiques connues nationalement. Prétendre faire du développement durable une priorité est un vœu pieux si la politique s'inscrit dans la mondialisation et dans la mise en œuvre de traités de libre échange en lieu et place de donner la priorité au localisme et à la proximité.

Sur le rapport proprement dit, sur la partie préservation de l'environnement, il faut le reconnaître, des efforts ont été faits par la Ville en matière de maîtrise des consommations énergétiques. Des efforts dont ferait bien de s'inspirer Hauts-de-Bièvre Habitat en donnant la priorité à la

rénovation énergétique de ses logements, ce qui renvoie aux normes thermiques. 1.000 logements ont déjà bénéficié d'une telle rénovation et 300 en bénéficieront cette année. Au rythme de 300 logements par an, certains locataires devront encore attendre de nombreuses années. Des efforts dont ferait bien de s'inspirer Hauts-de-Bièvre Habitat en menant une véritable politique d'entretien courant en ce qui concerne la robinetterie et les chasses d'eau, ce qui a une incidence directe sur la maîtrise de la consommation d'eau mais aussi le remplacement des radiateurs obsolètes.

En matière de chauffage, il conviendrait d'étendre à chaque fois que cela est possible le réseau de chauffage urbain, tout comme il conviendrait de développer la géothermie, l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques pour l'eau chaude.

Des efforts ont encore été faits par la ville en matière d'éclairage ; diminuer le nombre de panneaux publicitaires lumineux serait encore une bonne chose.

En ce qui concerne la circulation automobile, tendre à la diminuer, tendre vers des véhicules plus propres, est effectivement une bonne chose. L'hydrogène fait partie des solutions. Encore faut-il pour cela que les automobilistes puissent avoir des moyens de déplacement alternatifs à la voiture. Étendre le réseau du Paladin, en augmenter sa fréquence, serait une bonne chose. Mais aussi ne faut-il pas pénaliser les automobilistes les

moins favorisés, les plus précaires, qui n'ont d'autres choix que d'utiliser leur voiture pour se rendre à leur travail, pour travailler. Or la zone à faibles émissions telle que mise en place par la Métropole du Grand Paris les pénalise.

Le traitement des déchets est aussi essentiel dans la préservation de l'environnement. Développer le tri sélectif s'impose. Mais là encore faudrait-il qu'il soit efficient, et pour cela que le ramassage des ordures le soit, ce qui est loin d'être le cas. Il n'est pas rare pour des immeubles collectifs que les poubelles jaunes et vertes soient rapidement pleines entre deux collectes. Il n'est plus besoin de dire combien le plastique est nuisible à l'environnement. En milieu scolaire, tendons à la suppression de toute utilisation du plastique.

Préserver la biodiversité, cela passe entre autres par revitaliser la ville avec des espèces différentes, par le développement des jardins partagés.

Sur le vivre ensemble : la culture est un des éléments essentiels du bien vivre ensemble ; je persiste à penser qu'il aurait mieux valu reconstruire le théâtre Firmin Gémier sur son emplacement d'origine, ce qui aurait permis de créer une synergie culturelle avec le cinéma Le Sélect ; tout comme la médiathèque du centre-ville joue un rôle essentiel. Ne pas la fermer n'empêchait pas d'en ouvrir une nouvelle.

Quant au sport, le bien vivre ensemble consiste à ce que chaque Antonien puisse pratiquer dans la mesure du possible le sport de son choix. Pour les

plus modestes, cela passe par des tarifs le leur permettant. Mais le bien vivre ensemble, c'est aussi la possibilité d'avoir accès aux services publics. Encore aurait-il fallu pour cela que la CPAM, la CAF, le bureau de poste de La Fontaine, la boutique SNCF, ne soient pas fermés tout comme les mairies annexes, comme vous l'avez fait.

Le bien vivre ensemble, c'est aussi la création de conseils de quartier.

Sur l'accueil des migrants, vous connaissez ma position. Notre ville n'a ni l'intérêt ni la réelle capacité, ni les véritables moyens de les accueillir. Pas d'intérêt : Le Président du Sénégal ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme qu'en accueillant des migrants, les pays occidentaux participent du pillage des forces vives de son pays.

Sur l'ancrage territorial, la bétonisation de notre ville, de ses sols, participe du réchauffement climatique et a une influence directe sur le climat. Au-delà de la re-végétalisation, luttons contre la densification et cela passe par ne pas densifier le centre-ville, mais aussi certaines zones pavillonnaires comme vous l'avez fait.

Mme HAGEL : M. le Maire, Mme la rapporteur, chers collègues bonsoir. C'est la sixième fois depuis le début de ce mandat que vous nous présentez ce rapport sur les cinq piliers du développement durable. Nous constatons que si sa forme a effectivement évolué, sur le fond, comme chaque fois, nous sommes atterrés et je vais vous en expliquer les motifs : 40 pages denses non pas de rapport annuel sur le développement durable

avec des perspectives, mais le bilan de 17 ans de mandature. Néanmoins, alors que ce rapport apparaît comme peu convaincu par la responsabilité des activités humaines dans les désordres climatiques mondiaux, cependant nous constatons que pour beaucoup d'entre vous, vous semblez avoir eu une révélation le soir du 26 mai lorsque 20 % des Antoniens ont porté leurs voix sur des listes écologistes de gauche comme l'est notre collectif « Antony Terre Citoyenne ».

Revenons au cœur de votre rapport : pendant six ans nous vous avons réclamé du personnel dédié comme dans n'importe quelle ville pour impulser et coordonner des actions évidemment transversales en matière de développement durable. Au bout de six ans, c'est dans le rapport du DOB que l'on découvre qu'enfin vous recrutez un attaché chargé du développement durable ! Un agent pour un effectif communal de plus de 1.000. Or, un de vos arguments pour motiver ce refus de personnel dédié à ces problématiques a été la compétence du Territoire sur le sujet. Alors autant vous apprendre, chers collègues, que sur le site de VSGP il n'est plus fait mention de cette compétence et que le seul point évoqué est l'élaboration par le Territoire du Plan Climat-Air-Energie Territorial qui concerne toutes les villes et pour lequel vous serez sollicités et que vous devrez appliquer ; et que vous réussissez, en 40 pages, à ne même pas évoquer, bravo !

Poursuivons : En matière d'énergie, à ce jour notre tâche prioritaire doit

être la rénovation du bâti public et privé. L'avez-vous bien compris, vous et vos amis ? Car vous n'y mettez pas les moyens, ni pour les bâtiments communaux, ni dans les immeubles de Hauts-de-Bièvre Habitat, ni en aidant les propriétaires et copropriétaires à rénover leur demeure. Un exemple frappant qui vous concerne en tant que Maire et Vice-Président du Territoire : l'aide à la rénovation que vous proposez aux habitants du Territoire se limite, écoutez bien, à un conseiller info énergie à mi-temps pour 400.000 habitants ! Alors que dans la communauté d'agglomération de Paris Saclay qui nous est mitoyenne, il y a 11 salariés à plein temps dans une structure dédiée. Est-ce que ce sont d'affreux gauchistes à Paris Saclay ? Je ne crois pas.

Mais vous allez encore plus loin, et là il s'agit de contrevérités, lorsque dans un encadré de votre rapport, vous vous mettez en avant comme acteurs d'un projet avec les villes de Sceaux et de Bourg-la-Reine pour aider les habitants en matière de rénovation énergétique. Or, lors des réunions publiques qui se sont tenues à la mairie de Sceaux, si des Antoniens étaient présents, si une copropriété Antonienne du Sud de la ville est intervenue pour évoquer la rénovation exemplaire qu'ils ont mise en place, vous mairie d'Antony, vous étiez absents et jamais cités. Et c'est d'autres élus d'autres villes qui ont sollicité nos habitants. Évidemment, nul n'est prophète en son pays mais honte à vous qui ne connaissez pas les richesses humaines de notre commune et qui n'avez pas compris les

urgences climatiques !

Pour passer à un autre sujet, toujours dans l'énergie : bien sûr à aucun moment dans votre copie vous n'évoquez les études du SIPPAREC en vue d'un projet de géothermie en eaux profondes dans la zone Antonympole : des études intéressantes, innovantes, et qu'il faudrait au moins mettre en débat. La liste Antony Terre Citoyenne s'engage, quant à elle, à innover totalement dans ces domaines.

Une autre fable dont vous n'avez pas honte : comment pouvez-vous écrire à propos du futur groupe scolaire et crèche Jean Zay que l'équipement sera BEPOS avec de la géothermie et des panneaux solaires alors que le projet que vous avez choisi lors du jury en septembre, et que je n'ai pas voté, n'évoque à aucun moment ces problématiques en matière d'énergie ? Et pire encore, comment pouvez-vous noter qu'il y aura des panneaux photovoltaïques alors que vous avez imposé à l'architecte une cour de récréation pour les élémentaires sur le toit de la structure !

Toujours à propos des écoles : depuis des années nous vous interpellons sur un sujet qui paraît admis par tous : c'est le tri des déchets. J'insiste : il s'agit du tri dans les établissements scolaires dépendants de la ville, je ne parle pas de la restauration scolaire mais bien de ce qui se passe dans les classes. Eh bien sachez-le, si les enseignants, eux, font ce tri pour l'apprendre aux élèves, dans la plupart des écoles de la ville et contrairement à ce que vous nous avez dit, il n'y a toujours pas de

poubelles séparées et tout va à l'incinération.

En ce qui concerne la restauration scolaire, vous avez volontairement refusé de respecter la loi en matière de diversification en apports protéiniques en ne mettant que deux repas végétariens par mois au lieu de quatre comme l'impose la loi Egalim. Conséquence : nous vous interpellons en conseil municipal et une association « Les Amis de la Terre » fait un recours gracieux au Sous-préfet. Conclusion : vous vous faites taper sur les doigts et résultat : à partir de mars la ville d'Antony respectera enfin la loi sur ce plan à l'avantage de la santé des enfants et de la planète.

Deux autres points nous interpellent parmi beaucoup d'autres : votre arrêté anti Glyphosate et votre arrêté sur l'arrêt des moteurs lorsque les véhicules sont à l'arrêt : ces deux arrêtés que bien évidemment nous soutenons totalement, qui les fait appliquer ? Nos trois malheureux policiers municipaux ? Autant dire personne. Pour la petite histoire locale ces décisions ont été prises au lendemain du 26 mai, jour de la révélation !

Passons maintenant au développement de notre Territoire en matière de logement. Vous vous gardez bien de signaler que vous avez décidé de faire expulser en plein hiver des dizaines de familles européennes d'origine Rom, roumaines, installées sur un terrain certes communal mais inutilisé et loin de tout sauf de quelques entrepôts au cœur d'Antonypole. Une décision, M. le Maire, que vous êtes le seul à porter de bout en bout. Si

demain ces familles sont expulsées, ce sera sur votre ordre et strictement sur votre ordre. Peut-être êtes-vous quand même un peu gêné ? Enfin, on peut l'espérer ! Car M. le Maire, vous avez toute latitude pour changer d'avis et maintenir dans les lieux jusqu'à la fin de l'année scolaire ces familles dont nombre d'enfants sont scolarisés dans les écoles de la ville.

Poursuivons sur le logement : pourquoi ne dites-vous pas dans ce rapport qu'il y a 3.000 demandeurs de logement social sur Antony dont 1.800 Antoniens quand on additionne aussi les demandes d'échanges ?

Parallèlement, vos chiffres en matière de création de logement social sont totalement filoutés puisque vous additionnez des appartements familiaux et des logements étudiants, logements étudiants qui bien évidemment n'apparaissent pas dans les demandeurs de logement, les logements étudiants c'est un autre circuit, et surtout ces logements étudiants ne sont que la reconstruction partielle, très partielle de ce qui existait pour les étudiants dans feu la résidence universitaire. Effectivement ces logements étudiants sont comptabilisés dans les 25 % que nous devons atteindre pour la loi SRU, mais ce qui porte gravement préjudice à notre population, c'est que vous ne construisez pas assez de logements sociaux et intermédiaires familiaux. D'un côté les besoins et les demandes sont énormes, de l'autre on peut évaluer à une moyenne de 30 logements sociaux construits par an à Antony. Dire que c'est insuffisant est vraiment insuffisant. Et ce n'est même pas ça, me dit Jean-Marc, qui connaît très

bien le domaine.

Sur la jeunesse, l'avenir de notre ville est celle du monde. Si le 11 fait recette, et c'est une excellente chose, ne soyons pas naïfs. Étudions les chiffres : plus de 50 % de ses utilisateurs viennent du centre-ville. Les quartiers plus mélangés sont peu représentés, quant aux jeunes du Noyer Doré, vous préférez qu'ils intègrent des structures que vous dites plus adaptées mais qui surtout vous permettent une forme de ségrégation sociale. Je sais que déjà vous trouvez que je suis trop longue. Pourtant je me suis limitée et un très grand nombre de remarques complémentaires auraient été souhaitables mais je finirai sur deux points.

Pour de nombreux Antoniens la transition écologique est la seule sortie de crise possible qu'auront nos successeurs à cette place et dans la ville. Or s'il existe une structure locale qui répond point par point à l'ensemble des valeurs de résilience indispensable pour l'avenir, c'est bien la PADAF, structure innovante bien qu'éphémère. Or elle n'est mentionnée qu'une seule fois et incidemment. Quel dommage que l'économie sociale et solidaire ne soit pas au cœur des projets !

De même, quel dommage que vous osiez parler de démocratie et que vous refusiez toujours, Monsieur le Maire, malgré nos éternelles interpellations, malgré les interpellations du Conseil des Jeunes Citoyens, que la devise de la République soit enfin inscrite sur le fronton de la mairie. Lorsque l'équipe Antony Terre Citoyenne sera en responsabilités, elle

n'aura pas peur de cette devise qui sera sienne, Liberté Égalité Fraternité.

Merci.

M. le Maire : Qui d'autre souhaite intervenir ? Personne, donc Mme Cottenceau va répondre.

Mme COTTENCEAU : Je ne vais pas répondre à tout ce que vous avez dit parce que ce n'est pas possible, je vais vous avouer un truc : c'est moi qui ai écrit la première page et je ne suis pas climato-sceptique ; donc vous ne comprenez pas ce que j'écris, peut-être que ce n'était pas clair. C'est comme ça. Mais je ne suis pas climato-sceptique et c'est moi qui ai écrit ce texte et ce n'est personne d'autre. Donc vous n'avez pas compris ce que je dis, je suis désolée, le message n'est pas bien passé.

M. SERIN : Faut que tu le relises, il faut que tu le relises !

Mme COTTENCEAU : Qu'est-ce que vous voulez, vous ne comprenez pas une phrase qui n'est peut-être pas claire ? Je n'y peux rien !

Mme HAGEL : Mme Cottenceau, « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. »

Mme COTTENCEAU : Oui, je sais et bien ça ne doit pas être bien exprimé mais je vous assure que je ne suis pas climato-sceptique et ce que j'ai écrit, c'est moi qui l'ai écrit. D'accord ?

Attendez, laissez-moi parler. Ensuite en ce qui concerne le forum qui a eu lieu au mois de mars : oui, il a été fait avec Sceaux et Bourg-la-Reine. Comment pouvez-vous dire qu'il n'y avait personne à Sceaux le samedi

matin ? Mme Lemmet et moi, on y était.

M. le Maire : Madame Hagel, vous n'avez pas la parole.

Mme COTTENCEAU : Il y avait trois réunions : une à Bourg-la-Reine le vendredi soir, une à Sceaux le samedi matin, et le dimanche le forum à Antony. Et j'étais là présente toute la journée.

Mme HAGEL : Il y en a eu deux à Sceaux, en soirée et en semaine...

Mme COTTENCEAU : Ah là je n'y étais pas ! Et ensuite vous ne pouvez pas dire que c'est Sceaux qui a sollicité des Antoniens ! Ce n'est pas vrai, non, c'est moi.

Alors ensuite, ce sont des petites critiques, quelqu'un a parlé de la bétonisation de la Place du Marché : Excusez-moi mais en ce moment, elle est bétonnée, donc ce que l'on fera, ce que l'on mettra, ça ne peut être que mieux et vous savez bien qu'en-dessous il y a un parking, donc on ne peut pas mettre d'arbres en plein terre ; donc on mettra ce qu'on peut, c'est-à-dire des jardinières capables d'avoir des arbres d'une certaine dimension mais oui, on ne plantera pas de séquoias, ce n'est pas possible.

D'accord ?

Ensuite pour le Bois de l'Aurore, c'est facile de critiquer en disant que c'est long. Oui, c'est long les travaux quand on veut faire bien. On avait fait des travaux il y a quelques années qui visiblement n'étaient pas suffisants, là on réfléchit longuement pour essayer de faire quelque chose qui tienne la route. Donc les travaux, ça peut être long, oui.

Ensuite, pour les panneaux solaires et photovoltaïques, on va faire une étude prochainement principalement sur les écoles, c'est dans notre programme, mais ça c'est un bilan, ce n'est pas tellement un programme ! Ensuite, pour le plastique dans les écoles, évidemment qu'on va le faire ! Évidemment qu'on va le faire, c'est la loi. À Jean Zay, M. Venturi me le confirme.

M. le Maire : Mme Hagel, cessez votre harcèlement !

Mme COTTENCEAU : Ensuite, pour le rythme de l'isolation thermique, ce n'est pas forcément 300 par an, c'est plutôt Hauts-de-Bievre Habitat, mais le rythme d'isolation des bâtiments peut parfaitement changer. Il y en a déjà 1.000 qui ont été faits, il y en a 300 en ce moment, tous les neufs sont évidemment aux bonnes normes, je ne sais pas combien il en reste ?

M. le Maire : Mme Cottenceau a la parole, M. Feuillade !

Mme COTTENCEAU : Ensuite, dans les écoles, on a commencé les actions d'éducation dans les cantines, au tri et effectivement pour éviter le gaspillage ; ça, ça fait un petit bout de temps qu'on l'a fait.

Et puis vous avez dit tellement de choses que je ne sais même pas comment reprendre !

M. COLIN : J'écoutais avec respect et attention les propos de ma collègue et je me disais qu'effectivement c'est le dernier conseil municipal d'une mandature et que certains étaient en campagne et qu'on avait des propos un petit peu manichéens. En entendant l'intervention de ma collègue

Annie-Laure je me disais : vraiment, franchement tout est négatif, il n'y a rien de bien et vraiment il y avait de quoi être démoralisé, il n'y a pas un mot positif sur ce qui a été fait !

Au début de ce conseil municipal, je recevais un SMS d'un responsable écologiste qui gère des associations d'insertion pour l'activité économique et qui a visité aujourd'hui près d'Antony la PADAF, ce lieu justement d'urbanisme temporaire sur l'économie sociale et solidaire où il y a une petite centaine de structures qui sont présentes, Christian Ollivry, je parle sous ton contrôle. Antony a une caractéristique et je le redis parce qu'il y a des grands « diseux » et des petits « faiseurs », mais je pense qu'on est peut-être des grands « faiseurs » et des petits « diseux », et en matière d'économie sociale et solidaire, avec peut-être un plateau de 15.000 Mètres carrés et une centaine de structures sur l'économie sociale et solidaire, la ville d'Antony aujourd'hui en France est la plus grande structure qui accueille des structures de l'économie sociale et solidaire. Antony peut être fière de son engagement en faveur justement de ces associations ; je ne parle pas de la P'tite Echoppe, je parle de ces réalisations et de tous ces engagements qui sont faits.

Franchement, on a toujours des progrès à faire, on a des tas de choses à écouter, mais en matière je dirais de vivre ensemble, de cohésion sociale, de relations intergénérationnelles, de mobilisation des associations, il y a un vrai travail qui est fait et franchement en matière d'économie sociale et

solidaire, Antony est une des villes de France où il y a une des plus belles réalisations actuelles.

M. OLLIVRY : Bonsoir Mesdames Messieurs, je suis un petit peu en colère après avoir entendu ce qui a été dit par Mme Hagel et par M. Meunier. Je pense qu'il y a des choses qui se passent, que vous devriez savoir et je voudrais remercier les Antoniens qui ont beaucoup collaboré à certains projets, M. Colin vient de le rappeler : je parle par exemple de l'épicerie solidaire où vous avez énormément de gens qui ont collaboré, cette épicerie solidaire, vous ne l'avez même pas mentionnée ; je parle aussi des migrants, M. Meunier a cité, je crois, un Président d'Afrique, je pense qu'il y a peu de ville qui ont fait autant pour les migrants que la ville d'Antony et vous pourrez regarder partout dans les Hauts-de-Seine et même dans la région parisienne, il y a énormément de gens... Il y a à peu près 500 personnes qui collaborent d'une manière ou d'une autre avec le centre de migrants et je pense que vous n'avez pas entendu parler d'un seul vrai problème avec les migrants ; ces gens cherchent à s'insérer et nous faisons des offres d'emploi, nous essayons de les reloger, nous essayons de les accompagner, beaucoup de structures de la ville, que ce soit Vasarely, que ce soit le CSC, le CCAS , les Femmes Relais, etc., essayent d'intégrer ces personnes, ou les clubs de foot, etc. Donc je voudrais qu'on rétablisse un peu la vérité par rapport à cette situation du centre de migrants.

Quant au camp de Roms, vous savez très bien que depuis deux ans, nous accompagnons les gens du camp de Roms qui se sont installés avenue Léon Jouhaux, sur un espace qui n'est pas une propriété de la mairie, pour lequel il y a eu une demande aussi d'expulsion qui n'a pas abouti. Nous accompagnons ces gens, nous les scolarisons, nous faisons en sorte que leur situation soit la moins mauvaise possible car ce sont des situations absolument misérables, on en est tous convaincus. Lorsque, comme dans le cas des migrants, le Préfet nous avait demandé de doubler l'espace de migrants qui est situé avenue Maurice Ravel et derrière, nous avons dit non ; pourquoi ? Parce qu'à partir d'un certain seuil il y a un rejet de la population. Il faut remercier les Antoniens d'avoir accepté le centre de migrants tel qu'il est. Lorsque nous avons vu le deuxième camp de Roms s'installer sur un terrain effectivement de la mairie, nous avons tout de suite demandé son expulsion, tout de suite. Nous n'avons pas attendu cinq semaines, nous l'avons fait tout de suite. Pourquoi ? Parce qu'il y avait déjà des remontées de la part de riverains, même si c'est une zone industrielle. Nous respectons les zones industrielles autant que celles des riverains d'habitations et nous avons besoin d'un certain calme. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait aussi certaines choses qui se passaient dans ce camp. Nous avons demandé l'expulsion, et nous avons obtenu cette expulsion le 13 décembre dernier, l'État n'était même pas présent. Maintenant, qu'est-ce qu'il va se passer ? Effectivement il y a des enfants

qui sont scolarisés, qui à Anne Frank qui dans les collèges, même il y a une lycéenne, ce sont des gens qui se battent, on en est conscients, on est conscients de la fragilité de ces populations, et on ne va pas les maltraiter. Mais on ne peut pas accepter l'ouverture de camp de Roms comme ça ad vitam aeternam.

Il y a deux jours j'ai reçu une des personnes qui s'occupent d'une étude européenne pour voir quelles sont les solutions pour les camps de migrants. Je dis ici que l'État ne prend pas ses responsabilités, je dis ici que la circulaire qui a été signée en janvier 2018, c'est-à-dire il y a à peu près deux ans, a été une signature de huit ministres, huit ministres s'il vous plaît de notre gouvernement, et n'a pas été suivie des faits, même si les préfets essaient de faire le maximum. Pourquoi ? Parce que ce sont des populations qui méritent un autre traitement et qui ne méritent pas la mendicité comme on le fait à l'heure actuelle. Nous allons évidemment y veiller, il y a à l'heure actuelle un diagnostic social qui est fait. Nous allons veiller à ce que ça se passe bien. Nous n'allons pas mettre les gens comme ça dehors et je vous prie d'arrêter de faire des jugements et d'arrêter de conclure à des choses qui ne sont pas conclues.

Quant à la dernière chose sur l'ESS, Pascal Colin l'a rappelé, il y a 17.500 mètres carrés, à peu près une centaine de structures, plus de 200 personnes sont embauchées, nous allons organiser des portes ouvertes au mois de mars. Et ce que vous dites n'est pas vrai, il y a eu un grand

article sur l'ESS en général dont l'épicerie sociale, dont la PADAF, et je crois il y avait un troisième sujet l'année dernière au mois d'octobre, et je voudrais remercier aujourd'hui le CCAA, le Centre Culturel Artistique d'Antony, qui a remis hier avec nous-mêmes un chèque de 7.000 € à la PADAF. Pourquoi ? Pour faire une magnifique œuvre d'art de Street Art sur le réservoir qui pour l'instant est assez affreux. Ce site de la PADAF est un site qui a de l'avenir, nous allons travailler maintenant à l'intégration de ce site parce que ça va quand même encore durer quatre ans, c'est éphémère mais il y a encore quand même quatre ans pour que ce site garde un souvenir dans le futur quartier de la zone de la ligne 18 près de la gare. Je vous remercie.

M. AÏT-OUARAZ : Très rapidement, dans la continuité de l'intervention de Christian je voulais rebondir sur un élément que je ne peux pas laisser passer Mme Hagel, malgré tout le respect et l'amitié que j'ai pour vous, je ne peux pas vous laisser dire des choses pareilles : dire qu'on organise une ségrégation sociale des jeunes du Noyer Doré, c'est ne pas connaître les jeunes du Noyer Doré. Je suis désolé. Les jeunes du Noyer Doré participent à différentes actions au sein de la ville et beaucoup d'actions au niveau du 11, les bourses aux projets, le Cap sur le monde, un certain nombre d'actions au niveau du Sélect, donc en disant cela, désolé, c'est vous qui les stigmatisez.

M. le Maire : Très bien. M. Feuillade, vous voulez intervenir ?

M. FEUILLADE : Je voulais juste faire une remarque sur la question du foyer migrants. Je voulais juste dire combien moi, je remercie Christian Ollivry de son investissement. Je le dis parce que franchement, j'habite le quartier, je sais ce qui s'y passe et non seulement Christian s'est investi d'une manière absolument remarquable, mais il a entraîné avec lui des associations, des gens, y compris des gens de notre quartier, et moi je voulais ce soir qu'on lui rende hommage sur le travail qu'il a fait.

M. le Maire : Merci M. Feuillade.

Mme HAGEL : M. le Maire, je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Jean-Marc Feuillade à propos de Monsieur Ollivry, la ville peut être fière d'avoir ces réalisations en matière d'accueil de migrants. Néanmoins je voudrais revenir sur la situation de ces familles à Antony pour dire deux choses, toutes petites mais extrêmement importantes : M. le Maire, ce qui vous est demandé, ce n'est pas de pérenniser ce lieu comme un accueil pour les familles de ce type, on vous demande juste de laisser les enfants finir leur année scolaire et de ne pas expulser en plein hiver. Pourquoi on s'inquiète aujourd'hui ? C'est qu'il y a eu hier une descente de police tout simplement disant que l'expulsion était imminente, en plein mois de février. Donc comprenez l'inquiétude, et Monsieur Ollivry le sait parfaitement, comprenez l'inquiétude de ces familles et comprenez aussi l'inquiétude de tous ces Antoniens qui tous les jours, Isabelle Delpech en est, transportent une quinzaine de gamins, parfois plus, du haut

d'Antonyville jusqu'aux écoles, notamment l'école Pajeaud, avec leurs voitures, sur leur temps personnel. Donc il y a eu toute une mobilisation comme le disait M. Ollivry autour du centre d'accueil pour réfugiés, il y a eu une très grande mobilisation aussi pour soutenir ces familles qui vivent dans une très grande détresse. Ce qui est demandé ici ne va pas changer le visage de notre ville, ne va que l'améliorer si l'on peut dire que la mairie d'Antonyville a tenu compte du fait que les enfants étaient scolarisés et qu'ils devaient pouvoir finir leur année scolaire. Voilà ce que l'on demande.

M. le Maire : Bien. M. Ollivry vous a déjà répondu.

Mme HAGEL : Une deuxième chose que je voudrais dire quand même : À chaque fois que j'interviens sur ce rapport sur le développement durable, je fais très attention de parler de ce qui est positif et de ce qui est négatif. C'est vrai qu'au sixième rapport, je l'ai fait pour les cinq premiers, au sixième rapport, assez en colère sur certaines choses qui me paraissaient, disons des demi-vérités, et puis compte tenu de la période, et puis compte tenu aussi du fait que pour moi c'est la quille et que j'avais envie de dire ce que je pense, j'ai voulu construire ce rapport effectivement uniquement sur le négatif et il y en avait d'autres mais je me suis limitée. Mais il y a aussi des choses très positives que fait la ville dans tous ces domaines, je n'ai pas honte de le dire et j'ai toujours dit qu'il y avait des choses positives. Merci.

M. le Maire : Bien. Merci pour le positif mais vous n'avez pas dit ce qui

était positif, vous avez dit qu'il y avait des choses positives mais sans le préciser... Bon.

Mme HAGEL : Mais je veux bien, M. le Maire, si vous me laissez la parole, je veux bien les dire !

M. le Maire : La parole est à Pierre Médan pour le DOB et j'espère que sur le DOB vous aurez des propos positifs.

I - FINANCES

3 - DÉBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2020

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Bonsoir à tous. Traditionnellement le DOB se compose de deux parties : une partie où l'on fait le point sur la situation financière, et une deuxième partie plus longue dans laquelle on évoque les différentes orientations pour les années à venir.

Concernant la situation financière de la ville d'Antony, elle se situe dans un contexte qui est aujourd'hui connu depuis le début de la mandature : on a constaté une pression très forte de l'État et cette pression très forte de l'État qui s'est fortement accentuée à partir de 2013/2014 se ralentit un petit peu, se stabilise, ce qui n'empêche pas aujourd'hui, enfin en 2019 plus précisément, d'avoir eu une DGF qui a baissé de 300 000 € ; les péréquations qui ont augmenté de 200 000 € ; et aussi, même si c'est

différent, la fin des emplois aidés qui coûtent 300 000 € ; ce qui fait que mine de rien, ces trois éléments reviennent à peu près à 800 000 € de baisse pour 2019.

Alors effectivement depuis cette période où la dotation a baissé et où les péréquations ont augmenté, c'est une baisse cumulée de plus de 42 M€ depuis 2014 qui est intervenue. Cela n'empêche pas que notre situation financière se soit améliorée, je vais dire pourquoi, mais il faut quand même reconnaître que si l'État n'avait pas pris de telles mesures, c'est-à-dire la baisse de la DGF et les péréquations, nous aurions pu réduire beaucoup plus l'endettement et faire encore plus d'investissements dans tous les domaines que ce que nous avons fait, ce qui est déjà beaucoup mais il est vrai que nous aurions pu être encore meilleurs.

Alors quelles sont les raisons ou les principales raisons de cette amélioration de la situation financière de la ville ? La première, sans doute la plus importante, celle dont nous sommes le plus responsables je dirais, c'est la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; cette maîtrise des dépenses de fonctionnement que nous avons commencé à mettre en œuvre avant la contractualisation avec l'État, que nous avons continuée, et dont nous avons respecté les fameux taux d'évolution des dépenses.

Le second point, c'est évidemment un endettement en baisse et surtout peut-être davantage encore un endettement qui est devenu quasiment non risqué, et avec l'aide de la baisse des taux d'intérêt bien sûr aussi un

endettement qui est peu coûteux puisque le taux moyen des frais financiers s'est considérablement abaissé.

Troisième élément : le dynamisme des bases fiscales ; là aussi, ce qui est positif et ce qui montre aussi qu'Antony est une ville agréable, c'est un marché immobilier avec une transaction exceptionnelle mais un marché immobilier dynamique puisqu'on a 5,5 M€ en 2019, ce qui est très élevé, c'est sans doute un des meilleurs résultats.

Donc finalement, par rapport à ces principales raisons, on constate un autofinancement en hausse en 2019. L'autofinancement est à peu près à 18 M€ et cet autofinancement va, comme chaque année depuis plusieurs mandatures, nous aider à constituer tous les investissements que vous connaissez, j'y reviendrai.

Regardons rapidement l'évolution de l'épargne pour avoir une tendance sur cette période : vous pouvez constater que l'épargne brute qui est l'élément le plus observé est remontée après avoir baissé un peu en 2015 et 2014, nous avons retrouvé des niveaux d'épargne très respectables.

Alors donc, grâce à cet autofinancement toujours élevé et en hausse, je l'ai noté en insistant, la ville a réalisé près de 200 M€ d'investissements sur le mandat en ayant finalement une assez faible augmentation de l'endettement net supplémentaire. Avec ces investissements, évidemment, on a de nouveaux équipements, on a des entretiens, l'entretien des anciens équipements, on a beaucoup de choses dont on va parler et

globalement on a une ville qui se modernise et qui, année après année, devient une ville vivante et qui conduit ses habitants à aller sans doute moins à Paris pour trouver un certain nombre de services à la fois culturels ou autres qu'ils trouvent directement à Antony.

Voyons maintenant quelles sont les perspectives, toujours sur cette partie financière : les perspectives financières à partir de 2020 restent toujours favorables, il n'y a strictement aucune raison qu'il y ait un effet d'inversion, un effet de ciseaux, il y aura toujours évidemment une gestion budgétaire responsable, il y aura toujours des recettes fiscales en progression parce qu'il y a de nouvelles bases, et quand je parle de recettes fiscales en progression, c'est suite aux nouvelles bases et ce n'est pas évidemment lié à des impôts qui augmenteraient puisque les impôts n'augmentent pas. Les droits de mutation, d'après tout ce que l'on voit aujourd'hui, seront sans doute toujours aussi dynamiques, alors on n'aura pas d'événements exceptionnels en 2020, en tout cas on ne voit pas lesquels, mais il y aura des droits de mutation qui seront élevés, une croissance régulière des recettes des équipements communaux, et il n'y a aucune raison que les charges financières dérapent, donc une grande stabilité des charges financières.

Ces perspectives sont évidemment très favorables et nous permettent d'aborder les orientations budgétaires maintenant, c'est la deuxième partie

du DOB avec beaucoup disons une vision très sereine dans les moyens dont nous disposerons pour développer ces orientations.

Alors brossons rapidement les éléments les plus importants : nous continuerons à améliorer l'offre des services publics, c'est évidemment un souhait que nous devons aux Antoniens et là-dessus il n'y a pas de débat ; nous poursuivrons le programme d'investissements ambitieux qui touche tous les domaines de la ville, que ce soit la petite enfance, que ce soit le scolaire, la culture, le sport, le social, donc là encore nous serons dans la continuité de ce que nous avons déjà fait ; nous ouvrirons de nouveaux équipements, on va les voir, et finalement nous ferons en sorte qu'Antony soit une ville encore plus agréable à vivre, le tout, vous l'avez compris avec une exigence accrue de haute qualité environnementale. et cette exigence accrue ...

M. FEUILLADE : Ce que vous nous présentez là, c'est votre programme !

M. MEDAN : Je parle Monsieur ! Non, ce n'est pas le programme, c'est ce que nous faisons chaque année. Et donc le tout avec une exigence accrue de haute qualité environnementale que nous pourrons financer parce que depuis des années nous avons dégagé justement des marges de manœuvre qui nous permettent non pas de lancer des mots comme ça à tout va, mais d'avoir un programme et de pouvoir le financer, donc de pouvoir réaliser tous ces éléments.

Alors les orientations budgétaires peuvent être déclinées en nouveaux équipements et en grands projets et en améliorations de ce qui existe ; comme par le passé, lorsque je présente le DOB et ça fait quelques années que je le fais, on a l'habitude de commencer par les nouveaux équipements qui sont souvent au sein de la ville très visibles.

Comme nouveaux équipements, il y en a un qui a certes pris un peu de retard mais qui va voir le jour en 2020 : c'est le groupe scolaire et le centre de loisirs Dunoyer de Ségonzac...

M. FEUILLADE : Ce sera pour quand ? A la trinité ?

M. le Maire : Restez calme M. Feuillade ! Il va ouvrir à Pâques et pas à la Trinité ! A Pâques.

M. FEUILLADE : C'est l'Arlésienne !

M. MEDAN : Il s'agit aussi après le groupe scolaire du nouveau théâtre Firmin Gémier, vous avez vu la croissance du bâtiment, et dans les grands projets...C'est désagréable, M. Feuillade, vous le savez puisque vous faites exprès et ce n'est pas très correct, vous qui prônez souvent la politesse et le respect, appliquez-le à vous-même d'abord... et quand vous parlez, habituellement moi je ne vous coupe pas la parole, alors faites la même chose.

Les grands projets sont encore une fois connus de la plupart des Antoniens et on a comme premier grand projet l'aménagement de la Place du Marché avec au rez-de-chaussée une salle municipale et des locaux

commerciaux qui vont être utilisés par des restaurants pour faire vivre le centre-ville et je pense que ce sera une très belle réalisation pour les Antoniens, que ce soit les Antoniens du centre ou les Antoniens de la périphérie qui pourront venir et dîner très tard sur cette Place du Marché.

Le deuxième grand projet, vous le connaissez aussi, il a déjà débuté mais il va s'accroître au fil des années dès 2020 : il s'agit du quartier Jean Zay où il est prévu un groupe scolaire, une crèche, un parking, une médiathèque moderne, et beaucoup d'espaces verts pour là encore respecter cette zone très agréable.

Le troisième grand projet, c'est la reconstruction du centre commercial du quartier Pajeaud. Le quartier Pajeaud a beaucoup changé et les Antoniens nous disent souvent à quel point ils sont heureux de voir ce quartier évoluer positivement, il n'a pas fini d'évoluer puisque la mairie tient à ce que les commerces puissent être aussi privilégiés dans cette zone, et donc il y a, on le verra tout à l'heure aussi, une volonté très forte de reconstruire au bord de la route différents commerces.

Et enfin, le quartier d'Antonypole qui va connaître un grand changement dans les prochaines années, les modifications seront progressives ; l'objectif évidemment est d'en faire un quartier vivant avec à la fois des commerces, des entreprises, des habitations, autour de cette gare. La gare a été retardée, vous le savez, mais elle est prévue quand même en 2027 et jusqu'en 2027 il va y avoir tout un ensemble d'étapes de travaux qui vont

être réalisés, qui vont nous mener progressivement jusqu'à un changement total de ce quartier. Alors il y a un projet d'aménagement, une reconstruction possible du centre André Malraux, en tout cas souhaitée, et du CTM pour lesquels on va essayer de trouver un meilleur emplacement. Voilà pour les grands projets, nous abordons maintenant toutes les rénovations d'équipements. Alors il y a trois éléments qui sortent un petit peu du lot : il s'agit de la crèche de l'Aurore, il s'agit de la crèche La Comptine et de l'église Saint-Saturnin. Ces trois éléments avancent bien, ces rénovations seront sans doute achevées courant 2020 et ces trois éléments, je les ai sortis un petit peu du lot pour mieux les identifier.

Concernant maintenant la poursuite du programme de rénovation des bâtiments publics, comme chaque année on alloue une enveloppe très importante de 8 à 10 M€ par an pour rénover -alors ça, ça se voit moins, c'est moins visible mais c'est tout aussi important que le reste- pour rénover les groupes scolaires, les crèches, les équipements sportifs, les bâtiments liés à la jeunesse, à l'associatif, etc. Donc ces rénovations-là, comme vous pouvez le constater, constituent à peu près, ça dépend des années, un bon quart ou un tiers du budget d'investissements.

Tous ces travaux que je viens d'énumérer rapidement continueront d'intégrer une dimension environnementale forte à travers le souci de mieux les isoler, de réaliser des économies d'énergie, et de s'orienter vers

davantage de végétalisation dans le maximum d'espaces publics, cours d'écoles comprises bien sûr.

Sur la voirie, là encore on a fait ces dernières années de gros efforts, ne serait-ce que par l'enfouissement de tous les câbles téléphoniques et autres, mais cela n'empêche pas que la voirie est un éternel recommencement parce qu'il y a souvent des travaux, et il peut y avoir des dégradations liées au froid, au chaud, etc., donc toujours rénover les voies et les trottoirs, toujours s'intéresser à l'éclairage public et aux signalisations, construire de nouvelles pistes cyclables, mettre en œuvre un programme de développement des stationnements de vélos et de deux roues ; et déployer des stations de recharge électrique qui vont devenir de plus en plus indispensables du fait de la croissance des véhicules électriques que nous voyons progressivement arriver.

Pour l'environnement et les espaces verts, on en a déjà parlé, j'avais prévu d'évoquer plus en détail le Bois de l'Aurore mais je ne le ferai pas ; le réaménagement du Parc Heller, ça c'est un gros travail suite au départ du club de rugby, ça va être encore une fois une volonté d'en faire un parc encore plus élaboré, donc je l'ai dit : végétalisation des cours d'écoles, programme d'adaptation de la ville au réchauffement climatique, développement de l'usage des papiers recyclés car tout ce qui est jeté aujourd'hui n'est peut-être pas suffisamment bien recyclé, et nous avons aussi prévu de créer une nouvelle direction au sein de la ville qui sera

consacrée au développement durable. Donc le développement durable, l'écologie et la transition énergétique seront des priorités pour la municipalité.

Mme HAGEL : Ah, c'est nouveau !

M. MEDAN : Non, ce n'est pas nouveau, je dis que ce sont des priorités, mais nous avons déjà depuis longtemps, depuis plusieurs mandats, fait un certain nombre de choses, comme le disait Pascal Colin on ne l'a sans doute pas suffisamment dit et fait savoir mais il y a, et je ne le relèverai pas parce que ce n'est pas l'objectif de ce que je suis en train de faire, il y a déjà depuis des années des choses qui sont faites dans le cadre de la transition énergétique, du développement durable, de l'écologie. Donc on ne se cache pas, on dit qu'on va l'accentuer parce qu'effectivement il y a 12 ans, vous citiez les rapports du GIEC, eh bien les rapports n'étaient pas de la même nature qu'aujourd'hui ; on a pris conscience aussi de certaines choses et on va accentuer ces éléments, ça ne veut pas dire qu'on n'en a pas déjà mis en œuvre un certain nombre.

Pour le stationnement urbain et la mobilité, il a déjà été fait beaucoup de choses aussi mais on va continuer de travailler parce qu'une ville ne doit jamais s'arrêter de progresser, avec un déploiement de parcs en enclos, une adaptation du parking de la mairie, une mise en œuvre de stationnements « intelligents » en centre-ville -ça fait partie un petit peu de ce que l'on appelle la Smart City-, des bornes de recharge électrique, un

plan de déplacement durable pour les agents avec la possibilité de travailler des plannings de co-voiturage par exemple pour les agents de la mairie, un développement du parc automobile électrique de la ville.

Concernant le commerce de proximité et l'artisanat local, il y a eu déjà beaucoup d'animations commerciales qui ont été faites, il y en aura d'autres qui seront reprises ou des nouvelles, il y aura toujours un soutien aux associations de commerçants ; et il y a des acquisitions de locaux commerciaux, notamment une épicerie bio rue de l'Eglise et une brasserie au début de la rue.

Le développement économique et de l'emploi : c'est parfois pour moi mais comme pour tous mes collègues un peu frustrant d'aller vite parce qu'il y a beaucoup de choses à dire sur chacun des thèmes, vous trouverez des développements plus conséquents dans le rapport mais c'est vrai que je vais vite et sur le développement économique et l'emploi, c'est comme pour le reste, c'est un résumé qui est un peu frustrant. Comme vous le disiez tout à l'heure, j'espère que vous avez lu le rapport. Expérimentation du dispositif Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée, le Forum de l'emploi, des métiers et de l'apprentissage qui se développe bien, le partenariat avec le Pôle Systématique qui est actif et qui sera reconduit.

En ce qui concerne l'éducation maintenant : là encore un certain nombre de projets avec des rénovations des offices de restauration, un renouvellement du mobilier scolaire, nous continuons l'informatisation des

écoles, et nous souhaitons faire une étude sur la reconstruction du centre de loisirs Paul Roze. Sur l'éducation toujours, nous souhaitons créer un poste d'assistant socio-éducatif pour les écoles Anatole France et Noyer Doré dans le cadre du REP, du Réseau d'Education Prioritaire. Nous souhaitons aussi améliorer ou renforcer les mini-séjours et les actions en faveur des collégiens en difficultés ou en situation d'exclusion.

Concernant la petite enfance, je le disais tout à l'heure, il y a la réouverture de la crèche la Comptine, la rénovation de la crèche de l'Aurore, il y aura aussi davantage d'actions de dépistage sur certaines maladies et notamment sur les troubles autistiques ; et globalement la ville continuera à pourvoir environ 75 % des besoins en places de crèches et vous savez, je me souviens de cet aspect-là parce que lorsque j'avais des enfants jeunes, j'ai utilisé les deux modes de garde, que l'on peut tout à fait passer par les assistantes maternelles qui sont quand même très nombreuses à Antony, je n'ai plus le chiffre en tête, on me souffle le chiffre de 250.

Sur la jeunesse, on va poursuivre les dispositifs en place qui marchent bien, qui sont plutôt plébiscités par les jeunes à travers leur participation à ces différentes actions, ça se voit, le développement des actions de l'Espace Jeunes, le 11, le renforcement de la place du Conseil des Jeunes Citoyens, et la rénovation des centres de vacances.

Concernant le sport, on notera trois éléments, j'allais dire projets mais en fait ce n'est pas des projets parce que pour la reconstruction de la piste

d'athlétisme du stade Georges Suant il y avait déjà une réflexion importante sur le sujet ; la reconstruction des vestiaires du stade Velpeau aussi ; et un projet de reconstruction d'un nouveau centre équestre, là ça demandera sans doute un peu plus de réflexion mais c'est aussi dans le cadre de la transformation du parc Heller un élément non négligeable.

Concernant la culture maintenant, on va avoir en 2020 l'achèvement des travaux de l'église Saint Saturnin, la poursuite des travaux du théâtre Firmin Gémier, et un projet très important d'une nouvelle médiathèque au cœur du quartier Jean Zay.

Concernant maintenant le logement, j'aurai l'occasion de le dire dans la délibération suivante, il y aura des garanties d'emprunts ou de subventions pour la réhabilitation et notamment dans le domaine énergétique des résidences, un soutien financier de la ville pour la construction de nouveaux logements sociaux dans la mesure où nous sommes aujourd'hui à 23 % et où nous souhaitons respecter le chiffre des 25 % pour 2025.

Pour l'action sociale : évidemment un soutien financier au CCAS qui est historique et qui continuera d'être effectif bien sûr, la rénovation de la résidence Renaître, un conventionnement avec le PIMMS dans le cadre du label France-Services, un projet de réaménagement d'ailleurs des locaux du PIMMS, pour améliorer la situation de ce service.

Pour la politique de la ville : il y aura un maintien des aides aux associations locales pour développer des actions de prévention et

d'insertion, il y aura un projet d'initiation au sport, au judo notamment en partenariat avec le Club FLAM 91.

Pour ce qui est de la sécurité, on continuera à déployer le réseau de vidéoprotection, on mettra des dispositifs de sécurité des bâtiments publics et on reconstruira un nouveau poste de police municipale avec évidemment une plus grande attractivité pour le recrutement de policiers municipaux, on n'en doute pas.

Sur la Smart City : il y a déjà avec un certain nombre de collègues ici des choses qui ont été faites, qui seront prolongées, comme l'organisation d'événements impliquant la ville, les entreprises et les chercheurs avec la troisième édition d'Antonytech ; on va mettre en œuvre très rapidement un dispositif de mesure de la qualité de l'air ; on a le souhait de moderniser les démarches administratives ; la démarche d'Open Data elle aussi devrait permettre de disposer de davantage d'informations concernant la ville et d'améliorer la transparence sur un nombre important de sujets, et pas que des sujets financiers.

Et il y a des projets divers pour là encore rendre la circulation plus fluide à travers, pourquoi pas, des améliorations au niveau de la gestion des feux tricolores, pour les rendre plus « intelligents ».

La démocratie participative : là encore vous pourriez dire bêtement que c'est nouveau alors que c'est la deuxième édition du budget participatif et on avait fait des choses avant dans le domaine de la démocratie

participative, donc ce budget sera porté à un demi-million, ce qui n'est quand même pas négligeable ; il y a déjà eu et il y aura encore de nouvelles concertations municipales sur les grands projets, qu'il s'agisse de la rue Mounié, du parc Heller, du Bois de l'Aurore, les choses seront faites en prenant l'avis de la population sur ces domaines ; et enfin on va essayer d'utiliser davantage le numérique pour faciliter les liens entre les habitants, l'utilisation du numérique ne remplacera jamais les liens et les rencontres mais comme beaucoup d'habitants travaillent et ne sont pas toujours disponibles, ça peut être un élément important.

Je le disais à l'instant, c'est un peu difficile de balayer toutes ces orientations rapidement pour ne pas lasser l'auditoire et pour éviter d'y passer des heures et des heures parce qu'il y aurait évidemment sur chaque thème beaucoup à dire.

Pour conclure, je conclurai en revenant un peu au point de départ : oui la ville souhaite poursuivre ses actions au même rythme et avec la même énergie que dans les années passées, ses finances resteront saines, il n'y a strictement aucune raison qu'elles ne le soient pas, ses équipements continueront à être modernisés parce qu'il est évidemment important d'avoir de grands projets, d'avoir de nouvelles constructions mais aussi de prendre soin du patrimoine de la ville, les impôts des Antoniens n'augmenteront pas et comme nous allons accentuer la dimension écologique, la dimension environnementale dans beaucoup de nos

investissements, je suis persuadé que la vie à Antony sera encore plus agréable qu'avant. Je vous remercie.

M. FEUILLADE : Juste avant de passer la parole à Pierre sur cette question-là, est-ce que vous autorisez notre groupe Antony Terre Citoyenne à faire comme vous, à présenter notre programme municipal parce que je ne voudrais pas que vous soyez le seul à présenter ce soir devant l'assemblée et devant les gens votre programme municipal, sauf à ce que ce soit imputé dans votre compte de campagne ? Vous avez pris 25 minutes, nous allons prendre 25 minutes pour vous expliquer notre programme municipal. Je passe la parole à Pierre.

M. le Maire : Nous vous écoutons.

M. MEDAN : Monsieur, juste je précise quelque chose, Monsieur le Maire vous a répondu mais je vous rappelle que nous procédons de la sorte chaque année parce que c'est le jeu du DOB de présenter ça, et que je sache, élections ou pas, nous sommes en place, nous sommes l'équipe en place jusqu'au mois de mars, nous souhaitons l'être évidemment après, je ne vous cache rien, mais il y a quelque chose qui est « inscrit » dans les textes et voilà, nous sommes en place, et le DOB, comme le reste, doit être fait, campagne ou pas.

M. FEUILLADE : Vous avez raison, mais comme on a prétention à prendre la vôtre, on va présenter nos choses.

M. le Maire : Eh bien, allez-y, nous vous écoutons. Nous sommes très curieux de savoir ce que vous proposez, M.Feuillade, et donc M. Rufat, vous avez la parole pour exposer votre programme. Nous ouvrons grand nos oreilles. Ça va décoiffer !

M. RUFAT : Je vois que M. Médan n'a pas besoin de badge pour présenter son programme.

Le débat d'orientations budgétaires, c'est un débat sur la situation financière de la ville et puis aussi sur les projets, mais on est ici sur le débat des orientations budgétaires que vous avez faites. Alors puisque vous aimez que les choses positives soient dites, M. le Maire, c'est vrai que vous avez fait des choses, moi je pense que le Zéro Phyto ça fait très longtemps que vous avez lancé le Zéro Phyto et c'est une très bonne chose...

M. le Maire : C'est vrai, c'est Madame Cottenceau.

M. RUFAT : Oui, c'est Mme Cottenceau, ses phrases interrogatives évidemment posent question mais sur le Zéro Phyto...

Mme COTTENCEAU : Mais apparemment je ne parle pas français !

M. RUFAT : C'est vous qui le dites Mme Cottenceau et c'est vous qui écrivez... et j'espère que vous écrivez pour que les gens vous lisent, pas pour que ... Eh oui, donc le Zéro Phyto c'est une bonne chose...

Par contre mettre 132 arbres identiques sur la Nationale 20, là je n'ai pas compris où était la biodiversité, on pouvait très bien avoir une variété d'arbres ensuite.

Dans les choses positives, M. le Maire, les repas végétariens, vous en avez mis un, vous avez eu beaucoup de mal à en mettre un deuxième par mois, grâce ou avec la pression que nous avons faite et puis la loi et probablement les injonctions du Territoire, vous êtes passés à quatre, voilà une bonne chose M. le Maire.

Et puis une autre bonne chose puisque vous aimez qu'on vous dise ce qui est bien, il y avait un quotient familial il y a un certain temps, quotient familial dont on vous disait qu'il était extrêmement injuste, vous l'avez supprimé pour mettre le taux d'effort, j'y reviendrai, voilà des choses qui sont positives et sur lesquelles nous l'avons déjà dit plusieurs fois. Donc vous caricaturez et je vous fais donc mes commentaires.

Sur le contexte budgétaire, je vous rejoins, il n'est pas fameux pour les collectivités territoriales au niveau national, ceci étant la politique nationale qui a été suivie depuis des années par vos amis politiques, en tout cas par les amis qui ont accepté d'avoir des étiquettes et puis par les suivants dont mes amis politiques et puis aujourd'hui de nouveaux, cette politique de réduction des déficits de l'Etat est une politique que vous avez partagée et il était inéluctable qu'elle se traduise sur des réductions dans les budgets communaux.

M. MEDAN : C'est plus subtil que ça, sur le fait de réduire les dotations des collectivités territoriales sans réduire la dette de l'État, non, on n'a jamais été favorables à ça ! C'est trop facile de dire on est ok, on partage ça...

M. RUFAT : Mais vous avez défendu, votre parti a défendu les baisses drastiques des financements des collectivités et j'ai toujours dit que c'était une mauvaise idée parce que l'investissement, l'investissement ... vous ne m'avez pas laissé terminer mais Fillon demandait je ne sais plus combien de centaines de millions en moins ! Or comme l'investissement dans ce pays est porté par les collectivités territoriales, c'était une idée assez saugrenue mais qui visait à réduire le train de l'État. Sur la DGF on peut revenir à chaque fois, on vous le dit, la DGF ce n'est pas un cadeau, la dotation globale de fonctionnement qui est accordée aux villes, c'est une compensation de transferts qui avaient été donnés, à l'époque on avait dit à l'euro/l'euro comme aujourd'hui on dit que la taxe d'habitation sera à l'euro/l'euro et on sait que l'État dans ce domaine a une parole assez élastique.

M. le Maire : Eh oui !

M. RUFAT : Et je rejoins pour le coup la tribune de vos amis politiques, en tout cas ceux de Mme Bergerol qui, dans votre dernière production du Département, disaient « qu'aux fonctions que l'État exerce sur les collectivités territoriales s'ajoute la contractualisation imposée par l'État »,

contractualisation que vous avez citée dans votre présentation et qui est un peu absente du rapport.

Le problème de notre société, ce sont quand même, on l'a déjà évoqué, les inégalités. Les inégalités coûtent cher. Elles coûtent cher en croissance, l'OCDE, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique l'a déjà expliqué plusieurs fois dans les études, les inégalités entravent la croissance parce qu'elles compromettent l'instruction et réduisent la mobilité des personnes. Donc il faut combattre les inégalités. Ce doit être un élément important de toute politique et la crise que subit notre pays et l'accroissement des inégalités aussi se retrouvent sur Antony.

Et j'ai eu le malheur de voir hier une étude de l'OFCE, l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques, qui publie une étude en concluant que les inégalités, vous l'avez probablement vue aussi, étaient aggravées par la politique gouvernementale actuelle, et il donnait comme exemple que sur les 17 milliards d'euros distribués aux ménages, là depuis le quinquennat, donc c'est très récent, sur ces 17 milliards d'euros, le quart, 25 %, donc 4,5 milliards, le quart de cet argent avait été destiné aux 5 % des ménages les plus aisés. Donc on ne fait que transférer, ce n'est pas de la répartition, on a fait un transfert de richesses vers les ménages les plus aisés, donc on n'est pas dans la réduction des inégalités.

Alors je ne sais pas si c'est scandaleux, chacun estimera comme il veut mais le constat est fait par l'OFCE. Et c'est vrai que face à cette situation

vous avez cherché à réduire les dépenses, à les maîtriser et à augmenter vos recettes. Maîtriser vos dépenses : on peut reconnaître que vous avez maîtrisé les dépenses en personnel, qu'elles soient totalement volontaires ou partiellement volontaires parce que les vacances de postes, je pense que ce n'est pas une volonté absolue de faire des vacances de postes même si ça contribue à respecter le contrat avec la ville ; l'amélioration de l'endettement et du taux, ce n'est pas non plus la ville qui en est responsable, et à l'inverse, vous le mettez régulièrement mais c'est mon rôle de le rappeler, vous avez augmenté les impôts il y a longtemps, il y a longtemps M. le Maire vous avez oublié, vous avez comme une amnésie subite là, il y en a qui ont des phobies administratives, vous, vous avez une amnésie fiscale...

M. le Maire : Une fois en 20 ans, en 23 ans !

M. RUFAT : Mais vous l'avez toujours maintenue, M. le Maire, elle existe toujours la hausse que vous avez faite et moi, j'aime bien, quand vous cumulez les 42 millions qui manquent de DGF, c'est que vous avez ajouté chaque année les millions... Rajoutez les millions que chaque année vous rapportent les impôts...

M. le Maire : Ça ne fait pas 42.

M. RUFAT : Non ça ne fait pas 42 mais c'est quand même une quinzaine de millions.

M. le Maire : Oui.

M. RUFAT : Eh oui, M. le Maire, donc c'est quand même de l'argent.

M. le Maire : Il en manque 30.

M. RUFAT : Il en manque 30 mais il y a aussi des subventions, vous savez on a déjà rectifié...

M. le Maire : Elles diminuent, vous savez bien, comme partout.

M. RUFAT : Ah ! C'est peut-être la Région. Vous avez donc maintenu les impôts et puis vous avez augmenté les recettes des services, vous l'avez cité M. Médan. L'augmentation des recettes des services, c'est un élément sur lequel vous n'avez jamais voulu éclairer le conseil municipal, il y a une part d'augmentation des fréquentations certainement, une part d'extension de services, le Sélect en fait partie, la fosse de plongée également, mais il y a une part d'enrichissement de la population Antonienne qui intervient. On vous a demandé depuis un certain temps de faire la part des choses, vous avez les moyens techniques de le faire, votre administration est suffisamment compétente pour ça, mais nous n'avons pas l'information. Et cet enrichissement, c'est-à-dire celui qui vous permet d'avoir des recettes supplémentaires avec une égalité du taux d'effort, traduit les inégalités dont je vous parlais tout à l'heure et l'enrichissement régulier de la population Antonienne.

Alors la ville doit porter une attention particulière aux personnes les plus fragiles. Pour nous, et je ne dévoilerai que partiellement notre programme, l'une des missions de la ville est de permettre aux citoyens d'accéder aux

services publics quel que soit leur niveau de ressources. Nous demandons depuis un certain temps que l'ensemble des activités en direction des jeunes, l'ensemble de ces activités soit soumis au taux d'effort et que son application soit intégrale. Intégrale, ça veut dire sans tarif minimal, les gens paient en fonction des revenus qu'ils ont, s'ils ont des revenus très faibles, ils paieront une somme très faible mais ils paieront néanmoins.

M. le Maire : C'est déjà fait.

M. RUFAT : Non, ce n'est pas fait...

M. le Maire : Alors dites-moi ce qu'il manque actuellement ?

M. RUFAT : Eh bien il y a un tarif minimum.

M. le Maire : D'accord mais quels sont les tarifs pour les jeunes qui sont encore forfaitaires ? Il n'y en a plus, ils sont tous passés au taux d'effort maintenant.

M. RUFAT : Ils sont tous passés au taux d'effort ?

M. le Maire : Oui. A part les clubs sportifs indépendants, tous les tarifs municipaux sont au taux d'effort.

Mme HAGEL : Le poney club, c'est dans un local de la ville...

M. RUFAT : Il y a certains séjours de vacances, me semble-t-il, M. le Maire, qui échappent...

M. le Maire : Non, les séjours de vacances sont au taux d'effort.

M. RUFAT : Pas tous.

Mme HAGEL : Pas New-York, il n'y a pas New-York.

M. le Maire : Non, pas New-York.

Mme HAGEL : Ah vous dites d'abord si et puis ensuite non !

M. le Maire : Non mais attendez, sur les 10 millions de recettes, 99 % sont au taux d'effort.

M. RUFAT : 99 %, donc il faut faire un effort pour le 1 % qui reste.

M. le Maire : Donc ce que vous demandez n'est pas très différent de ce que l'on fait. Votre politique est la même que la nôtre, à 1 % près ! À 1 % près, nous avons la même politique, M. Rufat. Ça ne vaut donc pas la peine de changer !

M. RUFAT : M. le Maire, c'est comme les repas végétariens, le taux d'effort a été assez progressif dans son extension aux activités.

M. le Maire : Pour quoi ?

M. RUFAT : Eh bien le Club Scientifique ?

M. le Maire : Le Club Scientifique, ça y est.

M. RUFAT : Oui mais c'est récent.

M. le Maire : Oui, c'est vrai, mais donc votre politique c'est la même que la nôtre !

M. RUFAT : Non, c'est vous qui vous rapprochez de la nôtre M. le Maire.

M. le Maire : Et donc nous avons la même politique,

M. RUFAT : M. le Maire, sur le taux d'effort, nous vous demandons que son application soit intégrale...

M. le Maire : Mais elle est intégrale.

M. RUFAT : Non !

M. le Maire : Oui d'accord, d'accord, allez, continuez !

M. RUFAT : Mais oui M. le Maire, écoutez, si une ville qui dégage 18 millions d'excédents n'est pas capable de consacrer 10 000 € pour faire cette application intégrale, moi je ne trouve pas ça humain. Il y a 18 millions d'euros et le passage au taux d'effort intégral, ça coûtera au mieux 10 000 €. Et donc je trouve que c'est totalement injuste, on vous l'a dit plusieurs fois et vous avez du mal à comprendre mais c'est chacun son tour. Il y a plusieurs pistes d'amélioration du taux d'effort, nous les avons déjà évoquées ici, il peut être plus progressif, il peut être aussi modulé pour les familles monoparentales, on en a discuté tout à l'heure, il peut y avoir des choses qui sont plus fines pour faire en sorte que les gens payent ce qui doit être.

Vous avez lancé le budget participatif, là c'est pareil, ce n'était pas dans vos promesses mais plutôt dans notre programme, alors la convergence vous la voyez dans le sens que vous voulez, c'était plutôt de notre côté...

M. le Maire : Non ce n'était pas dans votre programme ; c'était en 2001. Non ce n'était pas dans votre programme. Mais continuez...

M. RUFAT : Non mais si vous discutez du vôtre en même temps que du mien, je n'aurai pas le temps, enfin il faudra que je dépasse mon temps.

La cohésion sociale M. le Maire, elle passe également par le sentiment de sécurité ; vous avez parlé de la police municipale et des locaux qui vont

arriver, aujourd'hui la police municipale est réduite comme peau de chagrin et pourtant c'est la connaissance du quartier par la police municipale qui est importante et non les résidences que l'on voit aujourd'hui avec des immeubles bloqués par des serrures à code, des grilles qui enferment les espaces verts, et autres caméras qui n'apportent pas toujours la preuve de leur efficacité.

Ce qu'il faut privilégier, c'est une police humaine de proximité avec des policiers effectuant des tournées à pied dans les quartiers et ce n'est pas le cas aujourd'hui. Alors peut-être qu'un bâtiment neuf sera plus attractif mais je pense qu'une politique indemnitaire moins pingre que celle qui est aujourd'hui appliquée permettra aussi de faire venir des personnes.

Toujours sur le problème de la cohésion, nous avons évoqué les logements. Il y a des débats de chiffres mais il y a plusieurs milliers de demandeurs de logements, plusieurs milliers sur Antony, pas tous Antoniens bien entendu mais plusieurs milliers sur Antony dont entre 1.000 et 1.400 Antoniens, ça dépend si on prend les primo, les nouveaux, etc... Votre objectif M. le Maire d'atteindre les 25 %, vous l'annoncez depuis un certain temps mais vous abordez cet indicateur comme un indicateur de gestion. Il faut réussir les 25 % de logements sociaux et peu importe la qualité du logement, qu'il soit grand, qu'il soit petit...

Je suis dans le DOB autant que M. Pierre Médan qui a parlé des subventions et des aides aux logements. L'inconvénient, mais c'est aussi

l'avantage du DOB, c'est qu'on parle de la totalité des actions de la ville, donc je peux tout autant parler de la totalité des actions de la ville y compris sur l'aide au logement. Et donc vous avez décidé d'avoir une politique qui permette d'atteindre l'indicateur gestionnaire des 25 % de logements sociaux, vous favorisez les petits logements au détriment des grands, c'est non seulement en termes unitaire un défaut parce qu'en termes d'Antoniens qui pourront se loger, ça en fait moins, mais vous avez quand même un peu triché dans ce domaine ; j'ajouterai que concernant le quartier Jean Zay, sur les 1000 et quelques logements qui vont être étudiants et qui vont être donc conventionnés et contribuer au calcul et à l'amélioration de l'indicateur, très peu voire même aucun ne sont réservés par la ville qui perd là un peu de son pouvoir de choix et l'une des contreparties intelligentes, ça aurait été de dire : il y a des étudiants Antoniens, privilégions-les dans cette résidence.

Et puis sur la démocratie participative, je trouve assez cocasse d'en parler alors que vous avez monté tout un échafaudage administratif pour soi-disant protéger nos logements sociaux avec une société anonyme qui vous a permis d'évincer les représentants de la minorité de son conseil d'administration. C'est vrai que la démocratie participative est plus agréable quand vous la maîtrisez complètement.

Alors je reviendrai un peu sur les promesses parce qu'il y en a quelques-unes qui sont assez intéressantes lorsqu'on a suivi la mandature, et

comme ça a été cité j'en profite, c'est celui du théâtre. Le théâtre, M. Feuillade vous a interrompu pour dire que ce n'est pas la ville, c'était à l'époque l'agglomération, maintenant le Territoire. Néanmoins ce n'est pas vrai, le théâtre ça a été la ville : si vous vous souvenez bien, M. le Maire et mes collègues aussi, pour le théâtre on a commencé par un appel d'offres dans lequel il y avait un parking. Vous vous souvenez qu'il y avait un parking ? Et vous disiez « un parking de 180 places sera construit pour permettre aux usagers de se garer facilement en complétant l'offre de stationnement en centre-ville insuffisante les jours de marché et revivifier le quartier de l'hôtel de ville. » C'était un engagement que vous aviez pris au DOB 2014. Donc il y a six ans. Alors l'histoire de ce parking a été assez mouvementée. Au DOB suivant vous avez dit : « On a découvert des problèmes techniques rencontrés, ce qui nous a conduits à déplacer le futur parking du théâtre, rue des Champs, à proximité de l'hôtel de ville. » Donc je suppose que c'est toujours les 180 places et toujours pour l'offre insuffisante de stationnement au centre-ville et la revivification du quartier de l'hôtel de ville.

Et puis ça disparaît, le théâtre un peu et puis tout revient, le théâtre va être construit et puis on dit 2019, puis 2020 et puis maintenant on dit 2021... Et le parking a disparu. Cela, c'est un équipement qui a disparu, et donc quand je vois aujourd'hui qu'il y a certaines idées qui sont proposées, je me dis que peut-être d'autres passeront à la trappe comme ce parking.

Alors M. le Maire, je pense que j'arrive à mon seuil, nous l'avons dit : on ne fait pas la même politique budgétaire, nous voulons qu'il y ait plus de cohésion sociale, nous voulons qu'il y ait un meilleur accès aux services publics et qu'ils soient bien entretenus parce que sur les aides, les auxiliaires dans les écoles, ce n'est quand même pas extraordinaire, et on veut aussi qu'il y ait une meilleure qualité de vie. Là-dessus, il semblerait qu'on se rapproche, tant mieux parce qu'il y a des choses communes entre les différents partis, néanmoins, sur la politique budgétaire, sur l'effort qui est demandé aux Antoniens, nous ne sommes pas d'accord avec vous ; sur la politique de logement qui aujourd'hui exclut les familles les plus fragiles, nous ne sommes pas d'accord et donc nous allons voter contre le budget et nous voterons contre...

M. le Maire : Mais il n'y a pas de vote sur le DOB. C'est un débat.

M. RUFAT : Je sais bien, nous ne voterons pas contre le DOB parce qu'il n'y a pas de vote mais donc nous sommes en désaccord sur ce point-là.

M. le Maire : J'ai bien compris, M. Rufat, mais je vais vous répondre sur l'histoire du parking sur lequel vous avez fait des tonnes, nous avons déjà un premier parking de 62 places devant la mairie qui sera fermé par des barrières, donc qui sera le soir réservé de fait au théâtre, nous avons et nous aurons également le parking du personnel communal que nous allons adapter au public et qui sera ouvert aussi pour le théâtre le soir. On aura donc au total 120 places, ou 122 places, ce qui n'est pas 180, mais ce qui

sera à peu près suffisant pour les besoins du théâtre. Donc le parking nous allons l'avoir effectivement, et sans payer très cher en définitive, nous allons l'avoir et par conséquent les spectateurs du théâtre auront un parking, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans aucune des villes voisines, il n'y a pas de parking à Sceaux, au théâtre de Sceaux, il n'y a pas de parking à Châtenay-Malabry non plus. Nous, nous aurons un parking, sans compter le parking du centre-ville qui lui, déjà, a beaucoup de capacités le soir effectivement.

Mme HAGEL : Et puis on est en centre-ville, on a un RER, on a des vélos, on peut peut-être aussi ne pas prendre sa voiture tout le temps, tous les jours et pour tout.

M. le Maire : Oui. Et enfin je répète que sur le côté social des critiques, franchement sur les tarifs, la seule différence effectivement, c'est que pour le moment nous avons encore un tarif minimum qui concerne à peu près 1 à 2 % des familles maximum sur lequel il y a une question de principe qui est posée, c'est que chacun paie quand même quelque chose même si ce n'est pas grand-chose mais ça concerne des sommes très faibles, pour un repas à la cantine c'est 0,70 €, 0,70 € pour un repas qui vaut 8 euros ou 9 euros.

M. RUFAT : M. le Maire, nous sommes d'accord là-dessus mais...

M. le Maire : C'est une question uniquement de principe, pas de réalité. Quand on parle d'orientations budgétaires, c'est epsilon.

Mme HAGEL : Pourquoi vous ne le faites pas ? Pourquoi vous ne le faites pas puisque c'est epsilon ?

M. le Maire : C'est une question de principe.

Mme HAGEL : Mais on ne vous dit pas de faire de la gratuité, on vous dit de baisser.

M. MEDAN : Juste une chose : puisqu'on parle du taux d'effort, je souhaitais quand même rappeler qu'il y a un taux d'effort distinct en fonction des familles et des handicaps quand même. D'accord ? Pas sur la totalité des structures familiales mais il existe déjà un taux d'effort distinct, différencié, c'est ce que je voulais préciser, qui couvre le handicap et les familles.

M. RUFAT : M. Médan, on peut reprendre la discussion : on vous dit qu'il y a de bonnes mesures mais on vous demande d'aller au-delà ; mais nous sommes contents que vous preniez les bonnes mesures au fur et à mesure.

M. le Maire : Mais vous nous demandez d'aller au-delà finalement sur des détails, globalement vous n'avez pas trouvé de critiques fondamentales sur la politique menée par la ville.

M. RUFAT : Contrairement à ce que vous imaginez, on tient à l'équilibre budgétaire.

M. le Maire : Il vaut mieux d'ailleurs pour une ville, il vaut mieux tenir un équilibre budgétaire parce qu'on n'a pas le droit de ne pas être en

équilibre !

M. RUFAT : Moi je ne suis pas sûr que vous ayez raison de maintenir les impôts, je pense que vous avez la capacité de baisser les impôts, on en a déjà discuté, on a déjà évoqué ça, mais je vous le dis, vous avez la capacité de le faire vu la somme que cela représente.

M. le Maire : Mais M. Rufat, les impôts seront payés désormais uniquement par les propriétaires puisque la taxe d'habitation sera supprimée, d'ailleurs elle est déjà largement supprimée pour la majorité, environ 50 % des Antoniens, puisque c'est 80 % des Français mais 50 % des Antoniens, bientôt, dans trois ans plus aucun Antonien ne paiera la taxe d'habitation et seuls les propriétaires qui représentent encore 60 % des habitants d'Antony paieront un impôt local, les autres ne paieront plus d'impôts locaux.

M. FEUILLADE : On est d'accord, ce n'est pas la même chose, mais le pigeon est toujours le même.

M. le Maire : Le pigeon ? Le pigeon ! C'est quand même une obligation de contribuer aux dépenses de la nation !

M. MEUNIER : Un débat d'orientations budgétaires que vous commencez par introduire en rappelant que la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales a impacté la ville à hauteur de 7,2 M€ en 2019, une baisse des dotations de l'État qui ne date pas d'aujourd'hui mais des deux précédents quinquennats, traduisant la volonté d'inscrire les politiques

menées à l'aune de l'austérité. Et ce n'est pas la suppression de la taxe d'habitation qui va arranger les choses puisque sa compensation se fera par l'affectation aux communes d'une partie de la taxe foncière affectée jusqu'ici au Département. Cela consiste à déshabiller Paul pour habiller Pierre même si une réforme de la taxe d'habitation était certainement nécessaire.

Quant aux nouveaux dispositifs mis en place par l'État en vue de réduire les déficits publics et qui consistent à soumettre les 300 principales collectivités locales dont Antony à limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 %, ce n'est rien d'autre que la mise sous tutelle financière de ces mêmes collectivités locales par l'État dans la logique de la métropolisation de notre territoire.

Sur les finances de la ville, je rappellerai que vous avez fait des choix tout au long de cette mandature d'augmenter systématiquement les tarifs municipaux : de véritables impôts déguisés pour les Antoniens.

Sur vos orientations budgétaires, en ce qui concerne le stationnement urbain et la mobilité : en matière de stationnement urbain, vous avez choisi de le gérer directement, ce qui est une bonne chose. Il ne saurait cependant être question de réduire le nombre de places de stationnement rue Mounié, ce qui impacterait directement les commerçants qui y sont implantés. Par contre, pourquoi le parking souterrain du centre-ville ne serait-il pas gratuit le samedi toute la journée et le dimanche matin ?

En matière de mobilité, inciter les Antoniens à se déplacer au quotidien par un autre moyen que la voiture, chacun peut y souscrire. Encore faut-il avoir les transports en commun du quotidien efficaces. Il apparaît donc nécessaire de développer le réseau du Paladin, d'en accroître sa fréquence avec des tarifs incitatifs. Encore faudrait-il aussi que les RER B et C soient améliorés, modernisés et sécurisés. Créer une gare du RER C au niveau des Baconnets serait une bonne chose tout comme transformer Orlyval en une ligne de métro avec une nouvelle gare à Chemin d'Antony plutôt que de le fermer.

Sur le logement : que la ville soutienne financièrement Hauts-de-Bievre Habitat est une bonne chose mais à plusieurs conditions : que cela permette aux demandeurs de logements sociaux Antoniens de se voir attribuer un logement social. Cela passe par construire des logements sociaux et non par racheter des meubles déjà occupés ; que Hauts-de-Bievre Habitat mène à bien sa politique d'entretien courant de son patrimoine digne de ce nom.

Sur la prévention et la sécurité : il ne saurait être question que la police municipale se transforme en une police supplétive de la police nationale et serve de variable d'ajustement à la police nationale tout comme il ne saurait être question que la police municipale ne soit qu'une simple police de stationnement. Reconcentrons-la sur ses missions : sécurité du quotidien, prévention de la petite délinquance, des incivilités, salubrité, le

tout en lien avec la police nationale. Cela nécessite que le nombre de policiers municipaux soit augmenté. Quant aux caméras de surveillance, si elles n'empêchent pas toujours qu'un délit soit commis, elles jouent un rôle essentiel pour la police nationale dans la résolution de leurs enquêtes. Enfin, favoriser les logements de policiers sur la ville participe aussi de la sécurité des Antoniens.

Mme CHARRIER : M. Médan, on s'attendait à une explication beaucoup plus longue en ce qui concerne le budget, vous avez été relativement court puisque vous allez bien sûr profiter de beaucoup de temps pour présenter votre programme, nous comprenons bien cette position. Normalement vous vous plaigniez de la baisse des dotations budgétaires et en fait, là, cette fois-ci la baisse s'est ralentie, et j'allais dire que de toute manière la gestion que vous faites à Antony rend tout à fait possibles les contraintes imposées par le gouvernement. D'une certaine manière, à la limite elle les justifie ; il est vrai que cela peut encourager l'État à imposer de tels efforts aux collectivités territoriales, ce qui bien sûr aboutira à l'inverse de ce que vous souhaitez.

À propos de la péréquation, il est normal qu'Antony contribue à aider des communes plus nécessiteuses sur notre territoire. Cette redistribution est juste puisqu'elle contribue à atténuer les inégalités territoriales. Le montant de cette péréquation est de 2,9 M€ en 2019, ce qui représente moins de 3 % des recettes de fonctionnement de la ville : 91 M€. Ce montant de la

péréquation est d'ailleurs totalement compensé par la croissance des recettes de la ville. La situation financière de la ville, si elle est due à votre gestion, est aussi en partie conditionnée par d'autres facteurs externes et internes. Je ne prendrai qu'un exemple : l'impact du marché immobilier, les droits de mutation importants sur le résultat d'une hausse du foncier, hausse qui vous est favorable et que vous n'avez en aucune façon lors de cette mandature envisagé de contrôler.

On peut se féliciter de la hausse de l'excédent du budget de fonctionnement, 18 M€ en 2019 contre 15 M€ en 2018, mais aussi s'étonner d'avoir des financements non utilisés dans un cadre contraint et qu'il n'y ait aucun retour pour les Antoniens, pas de baisse du coût des services ; par exemple si l'on regarde au niveau de la restauration avec le changement de prestataire, avec la SOGERES vous avez fait un gain et ce gain n'a jamais été redistribué aux familles Antoniennes.

Pour ce qui est du personnel municipal, vous avez des difficultés à recruter et la croissance des postes vacants pose problème. Certes, cela permet des économies conséquentes en salaires et en charges mais 62 postes vacants en 2019 sur 893 emplois à temps complet, soit environ 7 % de la masse salariale, ce n'est pas rien. Et cette vacance est en hausse : 50 % de postes vacants parce que là, il y a 62 postes et l'année dernière il y avait 50 postes vacants. Ces vacances de postes pèsent lourdement sur le personnel en place qui voit sa charge de travail s'accroître. Ce n'est pas

sans créer des tensions au sein de certains services, tensions qui peuvent affecter la qualité du service rendu aux Antoniens. Pourquoi est-il si difficile de recruter à Antony ? S'agit-il de relations humaines ? De salaires insuffisants ? De conditions de vie des personnels pas assez attractives ? Quelle politique pensez-vous mettre en œuvre pour remédier à ce problème ? Quelles propositions pour inciter les demandeurs d'emploi à s'engager dans vos services ?

Un autre point qui favorise les finances mais impacte les Antoniens quoi qu'il ne soit pas voulu de votre part bien sûr mais qui joue quand même : les retards d'ouverture des équipements publics. Il y a eu le gymnase Arnaud Beltrame à La Fontaine, n'en parlons plus, il y a encore la crèche La Comptine, et le groupe scolaire Dunoyer de Segonzac. Plus de deux ans de retard pour ces deux établissements qui d'ailleurs ne sont toujours pas ouverts ; mais M. le Maire nous a annoncé tout à l'heure une ouverture pour Pâques. Nous espérons que ce sera vraiment Pâques mais... Alors on veut bien qu'il y ait des difficultés à fidéliser les entreprises mais sur Antony, nous avons à tel point cumulé les retards qu'on peut s'interroger sur d'éventuelles causes internes.

Le logement : pour ce qui est du logement social, nous avons très peu d'informations au niveau du conseil municipal ; la ville poursuivra son soutien à la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat mais nous n'avons pas la composition exacte du parc social. Pour ce qui est des attributions des

logements sociaux, la transparence laisse à désirer. Quels sont les critères de choix ? Aucun élu de l'opposition ne participe à la commission d'attribution et avant il y avait un membre de l'opposition au sein du conseil d'administration, ce n'est même plus le cas actuellement. Y a-t-il un dispositif pour initier ou faciliter un parcours résidentiel ? Actuellement, vous avez un problème dans les mutations des résidents, il y a des familles qui ne peuvent accéder à des logements plus grands parce que la personne qui réside dans le logement plus grand ne veut pas le quitter car elle verrait son loyer augmenter si elle en prenait un plus petit. Est-ce que des solutions sont envisagées pour que les parcours résidentiels puissent se faire et que chacun puisse trouver où se loger correctement selon ses besoins dans le parc social ?

D'autre part la réhabilitation des résidences de ce bailleur n'est pas suffisante : Hauts-de-Bievre Habitat entreprend certains travaux, mais un grand nombre d'immeubles -par exemple il y a des travaux qui vont être votés dans une délibération suivante- un grand nombre d'immeubles ont des besoins urgents de réhabilitation et d'isolation. Ce qui est fait ne répond pas suffisamment aux besoins, il faudrait accélérer cette rénovation énergétique. L'offre de logements locatifs intermédiaires est insuffisante sur Antony. Qu'avez-vous mis en œuvre pour remédier à ce déficit ? Le prix des loyers est très élevé et devient inaccessible pour des familles se situant juste au seuil du logement social et ces dernières se voient

contraintes de quitter la commune à laquelle pourtant elles étaient attachées.

La construction de logements : pour ce qui est de la construction des logements du quartier Jean Zay, je crois que l'essentiel que je voudrais dire c'est que les Antoniens aimeraient avoir plus d'informations sur ce qui se décide au niveau de Vallée Sud Grand Paris. Car en fait c'est le Territoire qui décide de la construction des logements sur Jean Zay et nous avons très peu d'informations ; récemment il y a un terrain foncier qui a été vendu à trois promoteurs : quels sont les cahiers des charges ? Qu'est-ce que les promoteurs veulent faire exactement ? Qu'est-ce qu'ils vont construire ? On n'en sait rien.

La réhabilitation du quartier Pajeaud : vous en avez parlé M. Médan et en effet les habitants de ce quartier sont satisfaits de voir se régler... Peut-être ne sont-ils pas vraiment satisfaits de la densification qui se fait sur le quartier mais ils sont satisfaits de voir se régler la question de la pollution de la station-service et de voir émerger des projets concernant la réhabilitation des commerces du centre commercial qui en a, il est vrai, bien besoin. Cependant, les projets vaguement annoncés de construction d'immeubles sur le côté de l'avenue Georges Suant risquent de densifier plus encore ce quartier qui a déjà vu un important afflux de nouveaux habitants avec la réalisation du projet Pitch. Sur ces constructions il y a déjà eu certaines informations données mais je crois qu'il faudrait aussi

solliciter les habitants du quartier pour voir avec eux ce qui leur conviendrait le mieux pour que le quartier devienne un quartier véritablement agréable.

L'éducation : M. le Maire, auriez-vous eu des remords sur le mauvais coup que vous nous avez porté à nous et aux associations de parents d'élèves lors du vote du vœu excluant le groupe scolaire du Noyer Doré en décembre ? On voit que vous associez désormais ce groupe scolaire à celui d'Anatole France, ce qui est bien. Vous créez un poste d'assistant socio-éducatif pour ces deux écoles. Mais vous savez fort bien que la Convention Académique de Priorité Éducative, le CAPÉ, du groupe scolaire du Noyer Doré, dont vous avez demandé la poursuite dans le vœu, est un dispositif provisoire qui, à moins d'être modifié par l'Etat, ne peut être pérennisé.

M. le Maire, on peut d'ailleurs vous demander si vous avez eu des nouvelles concernant le vœu qui a été voté au conseil municipal de décembre dernier ?

Pour ce qui est de l'action sociale et de la politique de la ville, six points apparaissent à la fin du document et sont rapidement évoqués. Je voudrais dire quelques mots à propos du PIMMS d'Antony. Le PIMMS a obtenu le label France Services, ce dont vous êtes satisfait et nous aussi. Mais la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens annoncée depuis longtemps était encore affichée dans les objectifs que M. Médan a

exposés tout à l'heure. Elle n'est toujours pas signée, du moins à la rédaction de ce document je vois que ce n'est toujours pas signé puisque vous l'avez affiché à l'instant. De plus, ne serait-il pas temps de revoir l'aménagement des locaux ? Là j'ai vu qu'il y avait aussi quelque chose qui était annoncé, mais je tiens à insister sur l'aménagement des locaux et sur l'urgence de ce réaménagement parce que les locaux ne correspondent absolument plus, vu l'accroissement du nombre de demandeurs, au changement de statut. Le personnel sera-t-il accru pour faire face à l'afflux du quotidien de demandeurs ? Cet afflux atteste du besoin évident de la population d'avoir accès à des services publics. C'est bien mais il faut permettre à cette maison France Services de pouvoir fonctionner, les gens viennent en effet de partout, il paraît que certains sont assis par terre, il n'y a plus de confidentialité... enfin le problème est vraiment urgent à l'heure actuelle, il faut le prendre en compte.

Il y a un texte qui est bien court sur ce qui concerne la santé alors que le problème des déserts médicaux commence à apparaître dans notre commune.

Comme à l'ordinaire avais-je marqué mais plus encore aujourd'hui, en cette situation préélectorale, que ce débat d'orientation budgétaire apparaît comme une valorisation des actions entreprises, ce qu'on ne peut d'ailleurs vraiment vous reprocher. Mais on pourrait attendre plus de courage dans le questionnement sur ce qui n'a pas été fait et plus d'imagination en face

de ce qui reste à faire.

M. le Maire : Madame Charrier, il faut lire les dossiers avant de critiquer. Si vous aviez lu ce qui est écrit dans le dossier PIMMS, vous auriez vu « en outre la ville par l'intermédiaire du CCAS financera un poste d'encadrement qui lui est désormais indispensable au développement de son activité. La ville va également réaménager son espace d'accueil. »

Mme CHARRIER : Cela m'a échappé M. le Maire.

M. le Maire : Oui mais comme beaucoup de choses !

Mme CHARRIER : Non !

M. le Maire : Malheureusement ça vous a échappé ! Si !

Mme CHARRIER : Non mais ça ne m'empêche pas d'insister sur l'urgence de la réalisation parce que parfois...

M. le Maire : Il y avait 24 pages de dossier, vous critiquez d'abord et vous lisez ensuite ...

Mme CHARRIER : M. le Maire, soyez honnête, le PIMMS ...

Mme HAGEL : On lit attentivement ! La rénovation du PIMMS ça fait quatre ans qu'on en parle !

M. le Maire : Oui, mais ici c'est écrit. Alors avant de critiquer, lisez les dossiers !

Mme CHARRIER : Certes c'est vrai, mais ça n'empêche pas d'insister sur l'urgence, parce que parfois vous promettez des choses et il y a des délais très importants avant la réalisation.

M. le Maire : N'empêche que là, vous critiquez, vous avez dit que l'on n'avait pas fait mais c'est écrit : nous allons renforcer...

Mme CHARRIER : Mais ça n'est pas fait pour le moment, le problème...

M. le Maire : Attendez, ça fait un mois que le PIMMS a eu ce label France Services, attendez, il faut quand même attendre un petit peu avant de prendre des mesures. Là on va effectivement renforcer, et effectivement réaménager l'espace du PIMMS.

Mme CHARRIER : Il y a urgence.

M. le Maire : Oui, c'est ça.

Mme GENEST : Bonsoir à toutes et à tous, je souhaite réagir sur le sujet de la masse salariale et le sujet des difficultés à recruter. Les difficultés à recruter de la ville d'Antony ne sont pas propres à la ville d'Antony, elles sont communes à l'ensemble du territoire, on a des territoires qui sont très proches géographiquement et donc on a des compétitions entre les postes et c'est assez difficile sur un territoire aussi fourni que celui de la région parisienne de pouvoir recruter. Ce sujet du recrutement est vrai pour le secteur public comme le secteur privé, donc ce n'est pas uniquement un sujet qui touche le secteur public. Les vacances de poste bien sûr elles sont subies, bien sûr on ne les souhaite pas ; on a mis beaucoup de choses en place pour pouvoir recruter de manière plus efficace et plus massive ; c'est en cours, néanmoins nous avons conscience parfois des difficultés que cela crée au sein des services et un énorme travail a été fait

sur la qualité de vie au travail pour les fonctionnaires qui travaillent à Antony pour justement compenser ces sujets-là ; donc c'est un sujet que nous avons pris très au sérieux.

Le sujet d'attractivité du secteur public, c'est un sujet qui est majeur, réel, et moi je regrette personnellement que le gouvernement actuel ait refusé de financer un CPF public et donc la mobilité entre le secteur public et le secteur privé ne peut plus se faire, c'est un choix de gouvernement de ne pas financer le CPF et donc c'est clairement une balle dans le pied de l'attractivité du secteur public.

Mme HAGEL : Et le régime indemnitaire, Madame vous ne croyez pas que ça a un effet ?

Mme GENEST : Le régime indemnitaire, nous y travaillons aussi, cela fait partie de l'ensemble des sujets que nous avons ouverts, néanmoins c'est un sujet complexe et global que nous allons traiter rapidement. C'est un sujet très complexe qui nécessite un vrai travail technique et on ne peut pas le bâcler, nous souhaitons le mettre en œuvre de manière intelligente et professionnelle.

M. le Maire : M. Médan pour conclure.

M. FEUILLADE : J'avais juste une question par rapport à ce qui a été évoqué par nos collègues sur la question du logement, je vois que ça vous embête Monsieur le Maire, vous êtes bien logé, ça va...

M. le Maire : Arrêtez de radoter sur le logement ! C'est toujours la même

chose !

M. FEUILLADE : Eh bien justement je n'allais pas radoter. Vous allez voir que je ne vais pas radoter cette fois-ci !

Au-delà de la construction, Pierre effectivement a donné un certain nombre d'éléments sur les chiffres, etc., il y a un autre problème qui se pose : c'est le problème de la gestion du logement social ; et aujourd'hui on avait la Commission intercommunale du logement, qui a travaillé pendant un an sur les questions d'attribution de logements, etc. Un vrai grand travail qui a été fourni au niveau du Territoire qui permettra de transférer ou de mieux gérer ce qu'on appelait le contingent préfectoral, les priorités, les DALO etc., qui vont, grâce à cette convention, être ramenés au niveau du Maire et de la mairie. Le Maire, et je m'en suis félicité, il a fait comme les 11 maires du Territoire, alors ici personne n'en a jamais entendu parler mais les 11 maires du Territoire ont adopté cette convention. Et chose extraordinaire, j'ai voté Pour, M. le Maire c'est rare mais on a voté tous les deux Pour ce matin. Mais ce n'est pas le cas ici de tout le monde, le maire adjoint au logement, le Président de Hauts-de-Bièvre Habitat a voté Contre ! Il a voté Contre. Le Président du Conseil départemental, il a été plus prudent : il s'est abstenu en demandant le report ; et moi j'aimerais bien connaître quelle est la position de cette municipalité, du Maire et de son adjoint, sur cette question fondamentale de l'attribution des logements sociaux dans cette ville parce que j'ai bien constaté ce matin, et je n'étais

pas le seul, le Président du Territoire, je ne vous dis pas comment il a ramé pendant 1 heure 30, franchement ça valait le coup !

M. MEDAN : Il y a quelque chose qui est revenu à plusieurs niveaux dans vos réponses, à un moment donné vous parliez d'impôt déguisé sur les services, ce n'est pas du tout un impôt déguisé, il faut revoir la définition de ce qu'est un impôt. A un moment donné Pierre Rufat dit que nous avons augmenté les tarifs des services publics à Antony, nous les augmentons de temps en temps très modiquement mais c'est une augmentation qui est mécanique, et surtout, surtout ce dont je voulais parler, c'est que je trouve que vous considérez souvent notre autofinancement, c'est-à-dire cet excédent de recettes sur les dépenses, comme une sorte de cagnotte qu'on va pouvoir utiliser, garder même à la limite ; mais ce n'est pas du tout ça ! Il faut bien que les Antoniens comprennent une chose : c'est que l'ensemble de cet excédent nous sert à financer les programmes de rénovation, de construction, c'est-à-dire que cet excédent sert directement aux Antoniens, au quotidien, dans leur vie quotidienne ; et il me semble qu'Antony est une ville agréable et que les Antoniens considèrent que tout ce qui a été fait, le cinéma, Vasarely, etc., est utile, sert à quelque chose. C'est ça l'excédent budgétaire. Ce n'est pas une cagnotte qui servirait, etc.... Là où l'on peut ne pas être d'accord, c'est sur l'utilisation des sommes en question et là effectivement c'est un problème de réflexion, de programme, d'idées, etc... jusqu'à présent, dans la façon dont on a mis en

œuvre l'utilisation de ces sommes, les Antoniens nous ont fait confiance. Et je pense qu'ils nous feront encore confiance. Je vous remercie.

M. le Maire : Bien. Nous passons maintenant au point 4 de l'ordre du jour.

4 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A LA COOPERATIVE HAUTS-DE BIEVRE HABITAT POUR UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE EN VUE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA RESIDENCE DES « BAS GRAVIERS » SITUÉE À ANTONY

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Juste pour savoir, au-delà de la garantie d'emprunt, je ne me souviens pas, franchement ce n'est pas un piège, est-ce que la ville a apporté une contribution particulière pour aider à cette réhabilitation ?

M. le Maire : M. Legrand, quel est le montant de la subvention que vous avez pour cette opération ?

M. LEGRAND : Je ne sais plus...

M. le Maire : Il ne sait pas. Mais de toute façon, vous avez à voter. En général c'est 8000 € par logement ... 8.000. Il y a toujours des subventions pour toutes les opérations d'investissement de la coopérative.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

5 - ÉCHANGES FONCIERS AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE : PARC RAYMOND SIBILLE, COULEE VERTE ET SQUARE MARC SANGNIER

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Je vais radoter M. le Maire et je pense que vous aussi vous allez radoter, bien sûr qu'on va voter mais rappelez-vous, chaque année je vous demande où on en est sur les terrains de Guillebaud, de Lavoisier, des Morins...

M. le Maire : Ce n'est pas fait encore.

M. FEUILLADE : Eh bien oui ! Ce n'est toujours pas fait ! Vous me dites à chaque fois, il y a trois ans vous me disiez que les arpenteurs étaient en train de mesurer les terrains. Alors ou ils se sont perdus, ils sont perdus les pauvres gars ... on ne sait pas où ils sont !

Non mais attendez, vous allez peut-être rigoler, en commission ce n'est pas eux qui se sont perdus, c'est qu'on ne retrouve plus la dame du ministère de l'Education nationale qui a changé de poste et on ne peut pas faire parce qu'on ne sait plus où elle est, on ne sait pas qui l'a remplacée ! Mais on est dans le délire ! Ce sont les locataires de Guillebaud qui continuent à payer l'entretien, l'électricité etc. Ceux de Lavoisier c'est

pareil. Ceux des Morins c'est un peu différent. C'est toute la partie qui sert à tout le monde avec le terrain de sport, etc. On est chez les fous !

M. le Maire : Ça marche quand même et nous allons voter sur le Parc Raymond Sibille. Qui est-ce qui est pour l'échange ?

M. FEUILLADE : Oui bien sûr mais vous ne répondez pas Monsieur, vous ne répondez pas mais c'est important, c'est nous qui payons !

M. le Maire : Ecoutez, vous êtes totalement hors sujet.

M. ARIPA : J'ai une question sur cette délibération : Il y a une parcelle des terrains sur la Coulée Verte sur laquelle il y a un terrain de pétanque qui va être délocalisé. Pouvez-vous ce soir rassurer les utilisateurs de ce terrain de pétanque qu'une installation à proximité sera réalisée en remplacement ?

M. le Maire : Oui, ce sera fait, mais je passe la parole au Département qui pourra répondre mieux que moi puisque ça appartient maintenant au Département.

Mme BERGEROL : Oui, en effet une solution va être trouvée avec les joueurs de pétanque de l'après-midi qui sont placides, et avec vous nous allons nous rapprocher, soit la ville ou soit le Département ou les deux collectivités, afin de trouver à proximité immédiate et sans créer d'autres nuisances pour d'autres riverains un terrain qui vous conviendra, bien sûr.

M. ARIPA : Avec l'installation de la baraque ?

Mme BERGEROL : Une petite cabane ? Oui sûrement, oui tout à fait. A ce

moment-là il faudra en être responsable, créer une association et on vous donnera la clé, comme ça, vous serez responsable de cette cabane.

M. le Maire : Nous passons donc maintenant au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

6 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUE 1 RUE DE L'ÉGLISE À ANTONY

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : Je voudrais juste dire un mot : c'est une excellente initiative mais j'ai relu le compte rendu du premier rapport du premier conseil de 2014 où j'avais fait une demande de ce genre concernant Pajeaud et vous m'aviez répondu, M. le Maire et M. Hubert, que vous n'étiez pas des marchands de biens, que la ville n'était pas un marchand de biens. Alors je me rends compte que la ville peut évoluer au moins, c'est une bonne chose.

M. le Maire : Je ne me souviens pas de cette réponse, vous êtes sûre que c'était moi qui avais répondu ça ou quelqu'un d'autre ?

M. HUBERT : Et dans tous les cas Mme Hagel, on n'a pas vocation à gérer tous le commerce sur la ville mais uniquement des situations particulières de mise en danger des équilibres commerciaux, ce qui était le

cas sur ce local en particulier. Et cela peut être le cas à Pajeaud, on intervient dans ce cas-là aussi.

M. le Maire : Et avec des loyers abordables.

Mme HAGEL : Je note l'évolution.

M. RUFAT : M. le Maire et M. Hubert, on investit les 700 000 qui sont là plus les 180 000...

M. le Maire : 166.000

M. RUFAT : Donc on met une somme conséquente.

M. le Maire : Oui.

M. RUFAT : Vous faites ça parce que vous avez un objectif stratégique ?

M. le Maire : Oui.

M. RUFAT : Est-ce que cet objectif stratégique pourrait être partagé avec le conseil municipal ? Vous avez l'idée de futurs commerces qui vont être installés là, avec un loyer modeste ... tant mieux, mais vous avez déjà une idée, donc vous pouvez quand même dire ici à quoi on s'engage.

M. le Maire : Oui, bien sûr.

M. HUBERT : C'est simple, l'idée c'est le maintien d'une activité de brasserie mais dans une continuité plus importante que celle qu'a connue ce local depuis maintenant plusieurs années, c'est-à-dire une gestion discontinue et puis un péril important qui pesait sur ce local tant que la ville n'en avait pas fait l'acquisition puisque on a vu passer tout un tas de projets qui étaient fort peu qualitatifs d'une part, et d'autre part qui

n'engageaient pas la gestion de ce local sur la bonne voie. Et donc c'est aussi pour cette raison et pour éviter ce genre de projets néfastes à l'équilibre de la rue d'une part mais ne permettant pas le maintien d'une activité de brasserie d'autre part qu'on lance cette acquisition, donc le projet. Et puis, pour le projet qui sera retenu, on va procéder de la même manière que ce que l'on a fait sur la Place du Marché, à savoir une publicité, et les porteurs de projets se manifesteront auprès de nous bien sûr dans le respect de ce que l'on veut faire sur ce local, à savoir le maintien d'une activité de brasserie, et on sélectionnera sur les mêmes bases que ce que l'on a fait sur la Place du Marché.

Mme LAJEUNIE : Bonsoir à tous. Il ne me semble pas dans les compétences de la mairie qu'elle puisse se transformer en commerçant ou en agent immobilier, sauf éventuellement sur effectivement des quartiers très enclavés ou en difficultés ; ça ne me semble pas le cas de la brasserie sur l'angle de la rue Labrousse et de la rue de l'Eglise, surtout avec l'arrivée du théâtre. Si l'activité a été un peu chaotique, ça peut être aussi dû à des dirigeants, or je ne pense pas que ça soit la mairie qui devienne dirigeante du local ; et si l'acquisition vise à diminuer le coût des loyers vous risquez aussi de créer une distorsion de la concurrence à moins d'avoir une politique d'acquisition de tous les murs de tous les fonds de commerce de la ville, ce qui est une politique d'un autre lieu et d'un autre temps. Ça fait quand même un budget de 850 000 € qui, je pense, pourrait

être destiné autrement, d'une autre manière pour dynamiser le commerce Antonien dans sa globalité sur tous les quartiers. Merci. Donc je voterai Contre.

M. HUBERT : Attendez, moi je dirai simplement qu'il faut assez mal connaître la rue de l'Eglise pour ne pas voir à quel point le maintien de cette activité de brasserie est fondamental pour le maintien de l'équilibre commercial de cette rue, c'est une locomotive parmi d'autres commerces de la rue parce que la rue souffre et donc a besoin en particulier d'être soutenue.

Mme LAJEUNIE : Avec 850 000 €, je pense qu'on peut dynamiser aussi autrement.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix Pour, 3 voix Contre et 4 Abstentions.)

M. le Maire : Très bien. C'est parfait, au moins les choses sont claires.

III – TRAVAUX - CONTRATS

7 - ADOPTION D'UNE CHARTE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LA VILLE DE CHATENAY-MALABRY POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME PARTAGE D'EVALUATION ET DE SUIVI DE LA QUALITE DE L'AIR PAR LES PLANTES

(Rapporteur : M. Ioannis VOULDOUKIS)

M. VOULDOUKIS : Chers collègues, comme vous le savez la qualité de l'air est un enjeu de santé publique et il devient nécessaire de nos jours de remettre ce dossier de la qualité de l'air au centre des politiques locales. Aujourd'hui la pollution de l'air est devenue très complexe, constituant un véritable cocktail de polluants dont les effets sont très difficiles à caractériser. Nous devons donc agir vite et commencer par de larges campagnes de sensibilisation mais aussi par la prise de mesures drastiques. Les chiffres sont préoccupants, l'asthme, les allergies, les bronchites, les bronchiolites, des BPCO, divers cancers favorisés par les micros-particules qui envahissent les villes, les cancers de la peau, certaines pathologies donc imputables à l'environnement sont aujourd'hui des pathologies caractéristiques des grandes villes. Et dans les milieux urbains, les plus menacés sont les plus fragiles, les enfants et les personnes âgées. Malheureusement, en dehors de nos narines pileuses qui retiennent quelques micro-particules, la nature n'a pas prévu de tris sélectifs à l'entrée de nos voies respiratoires et ceci vraiment devient une préoccupation, d'où l'essentiel de se poser les bonnes questions dans le domaine de la santé et de l'environnement de nos jours.

Comme vous le savez tous, la composition de l'air que nous respirons tous dépend entièrement de l'activité des végétaux qui fixent le gaz carbonique et injectent chaque jour l'oxygène nécessaire à tous, sauf qu'à l'échelle planétaire aujourd'hui l'air contient plus de gaz carbonique que les

végétaux et les océans n'en peuvent absorber. Tout ceci c'était en préambule, juste pour vous dire que ces enjeux sanitaires majeurs ont incité la ville d'Antony à expérimenter depuis 2014 un programme de contrôle de la qualité de l'air par le biais de bio stations, bio stations qui sont composées par des plantes ; on en a parlé déjà, on a eu l'occasion de discuter des plantes qui sont bio indicatrices, c'est-à-dire des plantes capables de recevoir, d'absorber un polluant et selon la concentration des polluants la plante réagit par des taches très spécifiques au niveau des feuilles, c'est ce que l'on appelle des « nécroses », ce qui nous permet de faire un diagnostic.

D'autre part, concernant ces bio stations, nous pouvons utiliser d'autres plantes, toutes ces plantes-là sont des plantes normalisées, c'est-à-dire NFR, ce sont des plantes connues, des plantes reconnues et sur le plan scientifique, on a vraiment des études qui donnent des arguments, des validations. j'ai dit les bio indicatrices, et nous avons aussi les bio accumulatrices, c'est-à-dire d'autres plantes que nous utilisons depuis quelques années sur le plan toujours expérimental, je le signale, des plantes capables par le mécanisme foliaire, c'est un mécanisme très particulier, c'est comme le système énergétique humain, le système foliaire c'est par la cuticule, il y a les cires, les cires sont lipophiles, et le côté lipophile permet à tout ce qui est polluant organique et inorganique d'être absorbé d'une manière spécifique. Il y a alors la création d'une affinité, ce

qui permet une détoxification, c'est comme pour l'organisme humain, la plante est capable de détoxifier par la voie racinaire, elle est capable donc d'éliminer le polluant en question.

Plusieurs de ces bio stations selon les saisons ont ainsi été installées et sont suivies annuellement sur plusieurs sites à Antony qui présentent des intérêts divers, c'est-à-dire des carrefours urbains, des crèches, écoles, des espaces verts.... Les objectifs de ce programme expérimental sont multiples à long terme, par exemple développer un système de surveillance de l'évolution de la pollution par des plantes normalisées. Tout ceci étant complémentaire aux mesures physico-chimiques que la ville pratique aussi annuellement, et avec l'aide des appareils comme Airparif ou les appareils comme peut en avoir le Laboratoire Central de Préfecture de Police, mais aussi des micro capteurs, c'est un dispositif qui viendra compléter ces dispositifs d'évaluation de la pollution très prochainement.

Par exemple, on doit améliorer notre connaissance de la nature des facteurs de pollution de l'air et leurs conséquences sur l'environnement ; tout ceci pour mieux anticiper et prévenir les risques lors d'un épisode de pollution. D'autre part il est indispensable aussi de changer la façon de faire et de vivre et il devient indispensable par ces dispositifs, par cette sensibilisation, de repenser à un vrai partenariat avec la nature et non un rapport de domination contre la nature. Il devient indispensable de développer aussi une bio surveillance et aussi une végétalisation

intelligente selon les besoins identifiés. Tout ceci pourrait se faire d'une manière complémentaire selon l'utilisation de la mousse, donc une autre famille de plantes qui permettra d'identifier certains polluants. Et aussi l'utilisation des plantes normalisées, une végétalisation ambulante qui pourrait être très utile pour comprendre ce système. D'autre part on pourrait via cette végétalisation parler des îlots de chaleur et de fraîcheur.

Je terminerai par exemple concernant le développement d'une démarche pédagogique et de sensibilisation auprès des jeunes et au niveau de l'éducation à la santé ; ceci a déjà eu lieu, il y a deux collèges à Antony, le collège François Furet depuis 2017 et le collège Anne Frank qui ont bénéficié de l'aide des services municipaux des espaces verts de la ville, pour mettre en place des jardins urbains, ceci permettant aussi l'utilisation de ces plantes bio indicatrices, qui indiquent la pollution de l'air. Ceci a permis au collège Anne Frank en 2017 de participer au concours du trophée des idées junior du département et a obtenu ainsi le prix de l'originalité en 2017 par le département. Un projet qui est quand même en avance.

Afin d'étendre et d'enrichir cette expérimentation, la ville d'Antony et la ville de Châtenay-Malabry souhaitent collaborer dans le cadre d'un programme partagé de bio stations à planter et aussi d'éducation à la santé environnementale. Cette Charte prendra donc effet à compter du 1er mars 2020 et il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter

cette Charte et d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tous les actes y afférent. Merci.

M. RUFAT : M. Vouldoukis est passionné par son dossier et il a raison. C'est assez difficile d'expliquer l'intérêt des plantes bio marqueurs et... Je ne reprendrai pas les explications techniques. Ce que j'apprécie dans cette charte, c'est que je pense que nous allons porter la bonne parole à Châtenay et ça, c'est une très bonne chose.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - PERSONNEL

8 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Pas de question sur le tableau des effectifs ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - EDUCATION

9- SECTORISATION DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE D'ANTONY – MODIFICATIF

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : L'évolution de la population due à l'arrivée d'un nombre important de familles a obligé à revoir la carte scolaire et la sectorisation. Alors faire d'André Pasquier l'école des habitants de la rue et de la place Olomouc est cohérent du point de vue de la localisation. En ce qui concerne les effectifs, l'école La Fontaine a un effectif assez important surtout en maternelle, je crois que c'est 28 élèves par classe selon ce qu'il avait été dit à la commission Education, et l'école André Pasquier est menacée d'une fermeture de classe, donc la décision est cohérente sur ce plan-là aussi. Cependant, je tiens à mettre en relief les dangers que représente la traversée de la RD 920. Il y a longtemps déjà, nous avons demandé la construction d'une passerelle, en vain bien sûr. Le risque présenté par le seul passage piétons est grand, ceci d'autant que beaucoup de jeunes élèves utilisent la trottinette comme vous le savez, ce qui bien sûr va accélérer le franchissement de la voie. La voie est longue, en deux temps, mais il n'y a rien qui oblige à s'arrêter entre les deux temps, donc il y a des dangers tout à fait évidents.

Alors on a su en commission, Mme Fauret nous a dit que vous aviez travaillé, je ne sais pas si c'est définitif, pour l'installation d'un radar de feu ; c'est une mesure certes dissuasive pour les automobilistes mais sera-t-elle suffisante ? il convient que ces questions soient envisagées entre les

services municipaux, le Département et les parents d'élèves, et que les demandes de ces derniers soient réellement prises en considération sans attendre qu'un regrettable accident se produise.

Mme FAURET : Oui, en effet nous avons eu une réunion en concertation avec les parents d'élèves, les services de la ville, le Département et les parents d'élèves nous ont fait part de leur inquiétude concernant la traversée d'une part de la A 86 et d'autre part de la RN 920 ; et il y a des choses qui vont être mises en place dans un avenir très proche par la ville et par le Département aussi.

M. le Maire : Le Sous-préfet vient de m'informer de l'obtention du radar de feu. Mais ce n'est pas sur cette zone là, ce n'est pas sur la RN 20, c'est sur l'entrée de l'autoroute, la A 86. Et on va veiller effectivement à la sécurisation de la traversée.

Mme CHARRIER : De toute façon il faut rester extrêmement vigilant parce que c'est vraiment dangereux. Moi j'avais pensé à faire comme une espèce de barrière au milieu pour arrêter la circulation, pour qu'il n'y ait pas un franchissement des deux voies en même temps.

M. le Maire : Oui.

Mme CHARRIER : Mais il paraît que c'est assez difficile.

Mme HAGEL : Les parents d'élèves sont très soucieux, et très demandeurs.

Mme FAURET : Les parents d'élèves de cette rue sont très demandeurs d'aller à Pasquier.

Mme HAGEL : Oui, je n'ai pas dit qu'ils ne voulaient pas aller à Pasquier, oui, ils veulent y aller.

Mme CHARRIER : Et j'espère qu'ils accompagnent leurs enfants.

Mme HAGEL : Ils veulent y aller, on va évidemment voter cette délibération, mais il y a des inquiétudes, il ne faut pas le nier et ils sont mobilisés.

M. le Maire : Ils ne sont pas assez inquiets pour aller à La Fontaine, en clair.

Ils préfèrent aller à Pasquier malgré le danger. Ils affrontent le danger pour pouvoir aller plus près à l'école Pasquier. Je dis ça parce que franchement je n'ai que des demandes très pressantes de parents qui veulent aller à Pasquier plutôt qu'à La Fontaine.

Mme HAGEL : C'est parce qu'ils ne connaissent pas l'intérêt de ce quartier et de ses écoles.

M. le Maire : En tout cas on va sécuriser au maximum, mais déjà la moitié des élèves y vont sans sécurisation.

Mme DELPECH : Je voulais juste quand même poser une question : étant donné que des améliorations avaient déjà été demandées auparavant, quelles garanties vous avez pour que ces nouvelles améliorations soient prêtes pour la rentrée ?

M. le Maire : Non, le radar de feu n'avait pas été obtenu avant ; on l'avait déjà demandé, nous, depuis deux ans déjà on a fait cette demande, on vient de l'obtenir. Il a fallu effectivement qu'il y ait l'accident il y a quelques mois pour arriver à ce résultat.

Mme DELPECH : Après il y a les travaux, donc quelles garanties vous avez pour que tout cela soit prêt pour la rentrée ?

M. le Maire : Quelles garanties ? J'ai la promesse du Préfet et celle du Président départemental. Ça devrait suffire, non ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

10 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ANATOLE FRANCE ET NOYER DORÉ

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Juste une remarque : c'est une des conséquences des travaux de la SNCF, même si les sommes ne sont pas considérables, mais par principe il faut demander à la SNCF de nous rembourser ces sous ! C'est de sa responsabilité et on leur demande, comme les gamins ne peuvent plus aller comme avant, de contribuer à la dépense de leurs déplacements. Ce n'est pas logique que ce soit à la commune de payer, c'est bien de le faire, mais on peut leur demander.

M. le Maire : D'accord.

Mme DELPECH : Oui, moi j'ai une autre proposition : pourquoi les écoles devraient limiter leurs sorties ? Pourquoi vous leur limitez à 1.300 et 800, ce n'est pas grand-chose, ça ne fait que deux sorties ; si elles ont des projets d'autres sorties, elles peuvent vous demander plus ?

M. le Maire : Si elles veulent plus, elles auront plus.

Mme FAURET : Comme on l'a dit, le nombre de sorties a été vu, il y a deux ou trois sorties par classe, ça a été vu avec les enseignants et les directeurs.

Mme HAGEL : Oui enfin on est en France, et ce sont des travaux sur un passage à niveau qui vont durer trois ans minimum, sans doute quatre ans, alors qu'en Chine on fait un hôpital en huit jours !

M. le Maire : Eh bien oui ! Quelle malchance qu'on ne soit pas en Chine !
Quelle malchance !

Mme HAGEL : Non, on n'a pas du tout envie d'être en Chine, moi je n'ai pas envie, je suis très bien ici, par contre quand même je trouve assez étonnant ce décalage.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI – AFFAIRES DIVERSES

11 - ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2020 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES D'ANTONY DENOMMEE « LE MARCHÉ DES DÉCOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHÉ D'ANTONY ET L'INFORMATION DES USAGERS

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : M. Rufat a toujours des questions bien que ce soit toujours la même question depuis 20 ans, non ? C'est une autre ?

M. RUFAT : Je ne sais pas, Monsieur Hubert n'était pas là il y a 20 ans !

M. le Maire : Mais le problème était déjà là.

M. RUFAT : M. Hubert, moi j'ai été élevé à la commission des sports avec une gestion des subventions des associations qui était un peu différente de celle qu'on voit ici. Je vois que M. le Maire a compris. Il a compris mais apparemment tout le monde n'a pas saisi. Cette association a un reliquat, elle a un reliquat et si j'ai bien lu la délibération, d'ici l'immédiateté, dans les quelques jours qui viennent, on va lui verser le reliquat de + 10.000 €. Donc on va lui verser presque l'équivalent de la subvention annuelle normale. J'ai bien compris qu'elle avait pu avoir des difficultés l'année dernière mais les activités qu'elle aurait dû faire l'année dernière n'ont pas été faites, donc quelles sont les activités supplémentaires et rapides qui

vont être engagées pour que cette somme soit mobilisée aussi rapidement ? C'est ma première question.

Ensuite vous dites que c'est la même subvention mais comme c'est la même subvention plus le reliquat, en fait ce n'est pas comme ça qu'on fonctionnait à la commission des sports, quelle va être la suite parce qu'il y aura forcément beaucoup plus d'activités et d'animations dans la ville. J'ai besoin pour pouvoir comprendre l'empressement qu'il y a aujourd'hui à apporter autant d'argent, je comprends qu'on renouvelle la subvention, c'est assez logique puisqu'on parle des projets, mais là j'ai l'impression qu'il y a un empressement assez étonnant.

M. HUBERT : Alors tu as raison de souligner la différence avec la commission des sports puisque c'est la subvention qui est versée à l'association des commerçants du marché, qui n'a strictement rien à voir avec la nature des subventions qui peuvent être attribuées aux associations sportives que tu mentionnes. Pour la bonne raison qu'effectivement, moi je n'étais pas là il y a vingt ans mais en six ans, j'ai quand même compris la façon dont fonctionnait cette subvention, ce qui ne semble pas être ton cas ; donc je le répète, ça a pourtant été dit à de nombreuses reprises lors des différentes commissions qu'on a faites sur le sujet et à chaque fois que cette délibération revient sur le tapis : en fait cette subvention est une partie du droit de place que les commerçants du marché consentent à verser à l'animation du marché.

Ils pourraient très bien la fixer à zéro et dans ce cas-là la ville ne verserait rien du tout pour l'animation du marché. Ils ne sont au contraire pas dans cette logique-là, ils préfèrent jouer le jeu de l'animation du marché et consentir quelque chose de non-négligeable puisqu'au final ça revient quand même à quelque chose qui au global fait 44.000 € par an, ce qui est effectivement quelque chose d'assez conséquent, mais 44.000 €, cela fait l'objet d'un débat chaque année pour dire : est-ce que vous voulez maintenir cet effort ou pas ? Ils acceptent de le maintenir, donc on ne va pas escamoter les 26.000 € qui leur reviennent de droit au vu de ce mode de fonctionnement sous prétexte que l'année dernière, ils n'ont pas tout fait, d'ailleurs ils n'ont pas pris beaucoup de temps pour se mettre en place, c'est tout simplement que jusqu'à présent il n'y avait plus personne pour représenter l'association des commerçants. Il y avait une dynamique très affaiblie, il n'y avait plus qu'un seul commerçant qui représentait l'association au sein de la commission. On a maintenant une équipe renouvelée, qui représente six personnes, six commerçants impliqués, dynamiques, mais qui ont besoin de se mettre en place et donc nous, on choisit de leur faire confiance, on est au contraire très contents de voir qu'une nouvelle dynamique se met en place avec cette jeune équipe qui a envie de faire des choses, qui a plein d'idées ; et donc on ne leur met pas non plus la pression sur leur programme d'animations, mais on va les accompagner et il n'y a aucune raison de leur escamoter ce qui leur revient

de droit puisque c'est ce que eux-mêmes consentent à allouer à l'animation du marché ; donc je ne vois pas où est la nature du problème.

M. RUFAT : La nature du problème, c'est que ce n'est pas une subvention.

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Eh bien voilà !

M. le Maire : Formellement, comme l'a expliqué Fabien, ce n'est pas une subvention ordinaire.

M. RUFAT : Et donc ce n'est pas une subvention, c'est peut-être mieux de l'expliquer, on ne fait qu'une restitution et donc qu'ils fassent ou qu'ils ne fassent pas, le contrat est passé, il y a un contrat qu'on signe avec eux. C'est comme ça que ça fonctionne, on parle plutôt de restitution. Donc ce n'est pas une subvention, c'est tout ce que j'avais dit.

M. le Maire : Non, mais on passe quand même une convention qui les oblige à dépenser de cette façon-là l'argent qu'on leur restitue.

M. HUBERT : C'est comme ça qu'on est obligé de désigner la somme qui leur est allouée, mais ils se mettent en place, il serait ridicule de dire qu'on a un reliquat, on va baisser la subvention utilisée annuellement, enfin le montant utilisé annuellement pour l'animation alors que eux, ils n'ont pas vraiment d'idée... ce que l'on peut dire, c'est que sur les dernières années l'intégralité de cette subvention a été utilisée et donc probablement, au contraire, ça leur permettra de faire plus d'animations en 2020 et après

dans la continuité de leurs actions, ils verront si cette somme est insuffisante ou trop élevée, mais ça c'est leur choix.

M. RUFAT : Pour le futur, j'entends bien qu'il puisse y avoir des aménagements mais aujourd'hui, la mairie décide de porter le reliquat, on s'entend, plus un apport de 10.000 € supplémentaires. Moi je questionne sur l'urgence de ce truc, c'est tout !

Mme HAGEL : Moi je voterai cette délibération et nos successeurs, quelle que soit leur place, seront vigilants pour que cette nouvelle équipe donne toutes les raisons à ce conseil municipal de continuer à lui verser cette fausse subvention déguisée mais qui doit quand même, à un moment ou un autre, être rendue aux Antoniens ; c'est-à-dire le service, on doit pouvoir voir les animations et que le marché soit encore plus animé qu'il ne l'est aujourd'hui.

M. HUBERT : Ils produisent quand même chaque année un bilan de l'utilisation de cette somme et donc on va voir comment ils l'utilisent cette année, mais en tout cas ils l'ont toujours utilisée, on verra ce qui reviendra avec l'utilisation de ce complément qui est le reliquat de l'année précédente. On sera vigilants et on verra si le niveau est trop élevé ou pas assez par rapport à leur programme d'animations, mais c'est leur décision.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour et 5 Abstentions.)

12 - ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DES LUDOTHÈQUES FRANCAISES

(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES PROFESSIONNELS RIVERAINS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU DE FONTAINE-MICHALON À ANTONY

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Alors on aurait pu effectivement s'abstenir de voter une délibération pour un mois, 38 jours, mais on ne sait jamais, s'il y avait encore une indemnisation à décider d'ici le 15 mars, je vous propose par conséquent de désigner dans la commission qui sera chargée de l'indemnisation pour représenter la ville Wissam Nehmé, et comme suppléante Perrine Precetti. Mais c'est pour un mois seulement, le conseil municipal prochain décidera comme il le souhaitera.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 7 Ne Prenant pas Part au Vote.)

M. le Maire : Nous arrivons au terme de cette réunion, est-ce qu'il y a des questions diverses ?

M. RUFAT : Oui M. le Maire, désolé de radoter pour terminer ce conseil, j'avais alerté en conseil municipal sur la situation des documents numériques qui nous sont adressés pour préparer le conseil municipal et je vous avais dit que la version qui nous était adressée par la ville, les PDF de la ville, étaient des PDF particuliers qui ne sont pas interrogeables, contrairement à des documents qui sont parfois annexés par d'autres, la fois dernière on avait des rapports de la restauration qui eux, sont interrogeables. Donc dans la logique du zéro papier, du tout numérique, etc., si vous voulez que les documents qui nous sont fournis soient des documents de travail, il faut que les PDF que vous nous fournissez, que la ville nous fournit, soit des documents interrogeables ; si je veux chercher Anatole France, je trouve Anatole France, sinon c'est vierge. Je vous avais fait la demande la dernière fois, ça fait partie de l'accessibilité pour toute personne non voyante qui veut chercher, j'ai donné les explications techniques à vos services, malheureusement apparemment c'est trop difficile parce que cette version-là n'a pas été transformée en accessible à tout le monde. J'espère que mes successeurs ne seront pas obligés de radoter et que vous pourrez faire en sorte que ce soit interrogeable.

M. le Maire : Cette demande, vous l'avez faite quand M. Rufat, vous ne vous souvenez plus ?

M. RUFAT : Au dernier conseil. Et puis j'ai échangé avec les services.

M. le Maire : Oui d'accord, c'était il y a deux mois. Ce sera fait. Mais effectivement en deux mois, ils n'ont visiblement pas eu le temps d'y arriver. Mais ce sera fait, c'est promis.

Mme HAGEL : On avait demandé surtout que le rapport sur l'accessibilité soit accessible parce que de fait, oui, il n'était pas accessible !

M. le Maire : Oui, ce serait souhaitable en effet, il le sera.

Mes chers collègues, nous arrivons au terme de ce mandat et je tiens à vous remercier pour toute la part que vous avez prise chacun dans le fait que la ville a quand même beaucoup avancé au cours de ces six années, elle a avancé parce que le conseil municipal tout entier a participé, certains de manière positive, d'autres en contestant, mais le fait de contester, je dois le dire, a conduit à améliorer forcément les décisions, et donc je tiens à remercier tout le monde, y compris ceux qui ont contesté parce qu'ils ont fait avancer la ville à leur manière, sans forcément partager les options mais ils l'ont fait quand même en contribuant à prendre les décisions. Merci à tous.

La séance est levée à 0h15.